



PHOTO - ALINE FOURNIER



nendazpanorama

N° 125 | AOÛT 2018

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Les comptes 2017 acceptés par l'Assemblée primaire.....	2
Antoine Baechler: démission de cœur.....	3

NENDAZ ENSEMBLE

Organisation de l'école.....	4
Informations pour les classes primaires.....	5
Informations pour les élèves du C.O.....	7
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz...7	
Règlement en matière d'absence.....	8
Structures d'accueil pour les enfants.....	8
Orientation scolaire et professionnelle.....	9
Plan de scolarité 2018-19.....	10
Horaires des transports scolaires.....	11
La prévention à l'école.....	12
Bourses d'études: attention au détail.....	15
Recherche apprenti(e) méritant(e).....	15
Les entreprises nendettes invitées à une soirée d'échange et d'information.....	16
Lutter contre les plantes envahissantes.....	16
Bravo et bonne route.....	18
Le Conseil d'Etat homologue le règlement sur la taxe de séjour.....	18
Rencontre RH à Nendaz.....	19
Histoires pour petits enfants.....	19
Vous venez d'arriver à Nendaz?.....	20
Apprendre le français.....	20
Logements libres dans la résidence St-Jacques.....	21
L'aide à la famille versée automatiquement..	21

NENDAZ BOUGE

Un cavœuvœu à Basse-Nendaz.....	22
Réfection des courts de tennis du Chaëdo.....	23
Avancement de la rénovation du C.O.....	23
Rassembler par la fête.....	24
Les Nendards ont bien bougé.....	25
Crier carton comme les grands.....	26
Nendaz Tourisme: 2016-17 en chiffres.....	26
Tourisme: les événements à venir.....	27
Ces Nendards qui s'illustrent: Monette Daetwyler.....	29
Programme Université populaire Printse.....	30
Le Nind'Art vous attend.....	31

NENDAZ DURABLE

De belles énergies pour la première rencontre EDMD.....	32
Un rallye électrique de passage à Nendaz.....	33
Economiser de l'eau sans effort.....	34

NENDAZ PRATIQUE

Agenda.....	35
Mémento.....	36

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction: Sonia Délèze



edito

par Claudy Bourban

A l'heure où tout va très vite autour de nous, globalisation, mondialisation, course à la performance... un retour dans le temps s'impose, non pas pour satisfaire un pur besoin de nostalgie ou quelconques velléités passées mais pour mesurer le chemin parcouru et surtout pour mieux se projeter dans le futur.

L'école n'échappe pas à ce besoin de se réinventer. Il ne s'agit pas non plus de suivre les effets de mode, le changement pour le changement n'apporte rien. Mais bien de proposer des actes réfléchis tenant compte des connaissances actualisées tant dans le domaine des technologies de pointe que celui des sciences cognitives.

Dans cette perspective, l'école obligatoire, 1H à 11CO, joue un rôle essentiel. Et vous, enseignants des degrés primaires et du secondaire 1, êtes en première ligne. Par la suite vos collègues du secondaire II, général ou professionnel, cueillent les fruits de votre travail tout au long de la scolarité obligatoire.

Les élèves et les apprentis que nous formons aujourd'hui seront confrontés à une Intelligence Artificielle de plus en plus sophistiquée et présente. Il devient important de développer une meilleure compréhension de celle-ci parallèlement au développement des compétences comportementales.

La notion d'IA est encore à l'heure actuelle un peu abstraite et produit beaucoup de fantasmes dans le public profane. Pour l'instant ce qui marche est l'apprentissage automatique, qui n'est qu'une partie de l'intelligence au sens humain du terme. Mais les systèmes d'apprentissage deviennent remarquables et permettent

de faire des choses que nous pensions impossibles il y a peu, comme traduire correctement les langues, reconnaître la parole ou lire des images médicales. La révolution numérique intervenue dans les dernières décennies du 20^e siècle induit un bouleversement complet de nos façons de faire, d'agir et de comprendre le monde dans de nombreux domaines.

La capacité de résoudre des problèmes complexes, le développement d'une pensée critique ou encore la créativité ont été identifiés comme des compétences clés de demain. La pensée computationnelle s'intègre dans ce champ de compétences. Tout comme les mathématiques ne sont pas utiles qu'aux mathématiciens, la pensée computationnelle et les principes algorithmiques sont applicables par tous et peuvent être utilisés pour la résolution de problèmes dans toutes les disciplines. Tout le monde n'aura pas besoin de compétences en programmation pure, mais tout le monde devra disposer de compétences complémentaires à l'IA. Elle sert à comprendre ce que fait la machine (le fonctionnement des algorithmes, la façon dont une machine apprend des données qu'elle reçoit, les limites de la « computation ») mais aussi à façonner l'action de l'humain.

Ne soyons donc pas effrayés ou réfractaires à ces concepts qui peuvent sembler barbares mais cherchons à les comprendre et à les enseigner à nos élèves pour qu'ils en tirent le meilleur.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la lecture de ce Nendaz Panorama, une bonne pause estivale à nos élèves afin qu'ils entament avec enthousiasme l'année scolaire 2018-2019.

Claudiy Bourban,
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz ■



les comptes 2017 acceptés par l'Assemblée primaire

Les citoyens de Nendaz étaient convoqués le 20 juin dernier à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz. Le point central à l'ordre du jour : l'approbation des comptes de la Municipalité.

Les comptes 2017 de la Municipalité se bouclent avec un excédent de revenu de Fr. 1'098'244.72 et un excédent de financement de Fr. 1'556'644.62, tous deux supérieurs aux prévisions budgétaires.

L'exercice peut être qualifié de bon et il y a tout lieu de s'en réjouir. Un peu de prudence doit cependant être de mise. Les recettes fiscales s'annoncent en effet à la baisse dans les années à venir, surtout sur les personnes morales. Elles sont en effet amputées des bénéfices des sociétés hydroélectriques et des entreprises ayant profité du boom immobilier d'avant la Lex Weber et la LAT.

« Le projet de modification de la loi fiscale élaboré par le Canton, avec la réduction prévue du taux d'imposition du bénéfice des entreprises et l'exonération de l'impôt foncier sur les installations et les machines de production ainsi que sur les conduites d'électricité et de gaz provoquera inévitablement, s'il est accepté, de grandes carences dans nos recettes », a aussi souligné le président Francis Dumas.

Après présentation des chiffres-clés et rapport de l'organe de contrôle, les comptes 2017 de la Municipalité ont été acceptés par l'Assemblée primaire.



Le président Francis Dumas et le réviseur des comptes, Stéphane Germanier, de la fiduciaire des Alpes SA. © Sonia Délèze

Francis Dumas a profité du point « Divers » de l'ordre du jour pour revenir sur quelques dossiers qui suivent leur cours :

- La Cité-Joie : Il a révélé que des négociations avaient eu lieu avec la Ville de Neuchâtel pour acquérir un droit de superficie, l'idée étant ensuite de louer ce terrain à des privés prêts à en faire un centre d'hébergement et de loisirs. Ces négociations ont toutefois été momentanément interrompues suite à un appétit toujours grandissant de la Ville de Neuchâtel. Le

contact est cependant maintenu.

- La Maison de la santé : Les travaux vont bon train. Francis Dumas a profité de cette assemblée pour tordre le cou à une rumeur : « Les mandats ont bien été attribués à des entreprises nendettes. »
- Le dépôt des travaux publics : La Commune doit absolument se doter d'un nouveau dépôt pour son service des travaux publics. Les nouvelles estimations en termes de coût dépassent cependant les budgets préliminaires. Le projet doit donc être revu. Initialement prévu

sur le même site, le déménagement du Service sécurité et du commandement du feu se fera peut-être attendre davantage.

Plusieurs questions ont ensuite été posées par l'assistance. Elles avaient pour thèmes notamment :

- L'homologation du plan de zones : L'Assemblée primaire l'avait en effet approuvé voilà déjà trois ans et pourtant il n'est toujours pas entré en force. Il se trouve encore toujours sur les bureaux du Canton. Francis Dumas a tenu à relever que Nendaz ne pâtissait pas de cette situation car

elle ne générerait aucun blocage. Et il s'est montré optimiste : « Depuis, nous avons connu une croissance démographique avec la construction notamment de plusieurs immeubles. Le plan devrait passer sans grandes modifications. »

- Le projet de place de jeux à Aproz : Suite à une démarche participative, un premier projet a été devisé à 300'000 francs. Cette somme dépasse largement la somme de 100'00 francs qui était allouée à cet effet. Francis Dumas a assuré qu'il y aura une place de jeux à Aproz mais que le concept était encore à revoir.

- Les effets de la taxe au sac : Nendaz a déjà touché un premier montant de 300'000 francs sur la vente des sacs taxés. « La population joue bien le jeu. Nous avons moins de tonnages à l'UTO mais pas pour autant plus de déchets jetés dans la nature. Je pense qu'il est important de maintenir la gratuité pour la pose d'encombrants à la déchetterie, ce qui incite à faire l'effort de venir jusqu'aux Eterpas plutôt que de tout jeter dans un talus », a expliqué le président du Conseil communal.

Du côté de la Bourgeoisie

Les comptes 2017 de la Bourgeoisie ont été également approuvés. Ils se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'660.91, alors que la fortune inscrite au bilan au 31 décembre 2017 se monte à Fr. 1'341'007.71.

Les contributions sont essentiellement constituées du produit des ventes de bois et sapins (Fr. 285'815.68), de locations des terrains bourgeoisiaux et de la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA (47'460 francs).

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts pour une contribution forfaitaire de 50'000 francs. Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées.

Les investissements 2017 ont porté sur l'achat d'un terrain de 20'000 m² du côté des mayens de Clèbes ainsi que sur des travaux pour la desserte forestière.

Antoine Baechler : une démission de cœur

Antoine Baechler siégeait au Conseil communal en tant que libéral-radical depuis le 1^{er} janvier 2017. Il a été contraint à la démission en juin dernier pour cause « d'incompatibilité tenant à la parenté ».

Entre amour et fonction politique, le choix pour Antoine Baechler a été facile. Il a épousé par un samedi ensoleillé de juin l'élu de son cœur : « J'ai trouvé un trésor que je ne veux plus laisser. A 30 ans, je n'avais pas envie d'attendre encore trois ans pour me marier. »

Seule ombre à ce tableau, sa femme n'est autre que la fille de Jean-Charles Bornet, lui aussi conseiller communal libéral-radical. Un beau-père et un gendre au sein d'un même exécutif, la loi valaisanne sur les incompatibilités l'interdit. L'un des deux devait donc renoncer à son poste. Antoine Baechler insiste, il a pris sa décision seul sans donner voix au chapitre à quiconque. Il ne l'a cependant pas prise de gaieté de cœur : « Je regrette de ne pas finir

mon mandat, d'autant que les électeurs, que je tiens encore à remercier vivement, m'avaient donné leur confiance. J'aime aller jusqu'au bout de mes engagements. »

Cette première expérience politique s'est avérée enrichissante pour lui : « J'ai beaucoup appris. Je me suis rendu compte de tout ce qui est réalisé par la Commune, de toutes les contraintes aussi. »

Si l'occasion se représente, il n'hésitera pas à retenter l'aventure des élections, mais uniquement sur un plan local. « Ce qui m'intéresse, c'est d'apporter ma contribution pour la Commune qui m'a vu grandir et le travail concret au quotidien », conclut-il.



Antoine Baechler a démissionné de son poste de conseiller communal.

© Droits réservés



organisation de l'école

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Retrouvez ci-dessous la dotation horaire accordée aux écoles de Nendaz et Veysonnaz par le Canton, les changements au niveau du personnel ainsi que la répartition des classes dans les centres scolaires.

Le projet d'organisation soumis au Service de l'enseignement par la Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz s'est vu octroyer la dotation horaire présentée dans le tableau ci-dessous.

Personnel enseignant

Après plus de quarante années passées à enseigner le tricot, la couture, la peinture, le découpage, le travail du bois et de la céramique aux enfants de Nendaz, M^{me} Conti Francine a fait valoir son droit à la retraite. Au CO, M. Fournier Thomas a également choisi de prendre une retraite bien méritée afin de pouvoir consacrer plus de temps à son immense passion pour le chant et la musique.

Les Conseils communaux, les Commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles les remercient vivement pour l'engagement, le sérieux, la motivation, la détermination et le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Nous leur souhaitons de réaliser quelques

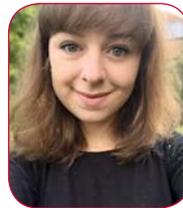
rêves remis au lendemain par les aléas de la vie professionnelle.

De ce fait, pour compléter son équipe pédagogique, la Direction des écoles a procédé aux engagements suivants :

En qualité d'enseignantes primaires et AC&M :



Joly Oriana © DR



Demierre Lauriane © DR



Fournier Morgane © DR



Hoche pied Ingrid © DR

Les Conseils communaux, les Commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.



	CO Nendaz Veysonnaz	Primaire Nendaz	Primaire Veysonnaz
Enseignement ordinaire	316 périodes	781 périodes	118 périodes
Appui pédagogique intégré	29 périodes	43 périodes	6 périodes
Appui pédagogique renforcé	7 périodes	33 périodes	6 périodes
Soutien pour élèves allophones	3 périodes	9 périodes	
Cours AC&M		44 périodes	9.5 périodes
Etudes dirigées	7 périodes	4.5 périodes	0.5 périodes

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz : 027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30

Horaires des classes

• Pour les élèves de 1H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h55	9h10	8h55
	Début des cours	9h	9h15	9h
	Récréation	9h45	10h	9h45
	Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie			13h25
	Début des cours			13h30
	Récréation			15h
	Fin des cours			16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin	
	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin	
		Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin
		Vendredi matin	Vendredi matin	Jeudi après-midi
				Vendredi matin



• Pour les élèves de 2H scolarisés à...

	APROZ/HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ	
MATIN	Sonnerie	8h55	9h10	8h55
	Début des cours	9h	9h15	9h
	Récréation	9h45	10h	9h45
	Fin des cours	11h35	11h50	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25	13h35	13h25
	Début des cours	13h30	13h40	13h30
	Récréation	15h	15h10	15h
	Fin des cours	16h05	16h15	16h05
Demi-journées d'école	Lundi matin	Lundi matin	Lundi matin	
	Lundi après-midi	Lundi après-midi	Lundi après-midi	
	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin	
	Mardi après-midi	Mardi après-midi	Mardi après-midi	
	Jeudi matin	Jeudi matin	Jeudi matin	
	Jeudi après-midi	Jeudi après-midi	Jeudi après-midi	
	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	
	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	Vendredi après-midi	



• Pour les élèves de 3H et 4H scolarisés à...

	APROZ /HAUTE-NENDAZ BASSE-NENDAZ / VEYSONNAZ	BAAR	
MATIN	Sonnerie	8h10	8h25
	Début des cours	8h15	8h30
	Récréation	9h45	10h
	Fin des cours	11h35	11h50
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25	13h35
	Début des cours	13h30	13h40
	Récréation	15h	15h10
	Fin des cours	16h05	16h15
Congé	Mercredi matin et après-midi	Mercredi matin et après-midi	



• **Pour les élèves de 5H à 8H scolarisés à...**

APROZ /HAUTE-NENDAZ
 BASSE-NENDAZ /VEYSONNAZ

MATIN	Sonnerie	8h10
	Début des cours	8h15
	Récréation	9h45
	Fin des cours	11h35
APRÈS-MIDI	Sonnerie	13h25
	Début des cours	13h30
	Récréation	15h
	Fin des cours	16h05
Congé		Mercredi après-midi

Les enseignants

Les enseignants titulaires sont indiqués en caractère rouge.

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: **Fournier Danièle**
- 1H-2H: **Bornet Mélanie**

Ecole de Haute-Nendaz

- 3H: **Lang Anne**
- 4H: **Délèze Murielle** et Nogueira Paola
- 5H: **Fournier Fabrice** et Lathion Fabienne
- 6H: **Fragnière Julien** et Charbonnet Manu
- 7H: **Charbonnet Manu**, Bourban Caroline et Fragnière Julien
- 8H: **Lathion Fabienne** et Fournier Fabrice
- Cours AC&M: Guntern Céline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Fournier Denise
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Luisier Barbara
- Soutien pour les élèves allophones: Fournier Denise
- Etudes dirigées: Bornet Mélanie

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: **Hugo Véronique** et Fournier Morgane
- 1H-2H: **Délèze Patricia** et Joly Oriana
- 3H: **Demierre Lauriane**
- 4H: **Glassey Marie-Antoinette** et Nogueira Paola

- 5H-6H: **Theytaz Mélanie** et Filliez Pierre-André
- 5H-6H: **Délèze Marie-Danielle**
- 5H-6H: **Fournier Jeff** et Bornet Mélanie
- 7H: **Délèze Samuel**
- 8H: **Theytaz Pierre** et Joly Oriana
- Cours AC&M: Hocephied Ingrid et Hache Laureline
- Cours d'appui pédagogique intégré: Carruzzo Dessimoz Stéphanie et Darioli Céline
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Johanna Bernardot
- Soutien pour les élèves allophones: Joly Oriana
- Etudes dirigées: Joly Oriana

Ecole d'Aproz

- 1H-2H: **Maytain Christelle**
- 1H-2H: **à déterminer**
 - L'après-midi, les élèves de 2H sont regroupés dans la même classe sous la responsabilité de Maytain Christelle
- 3H-4H: **Clerc Anne**, Corbaz-Fournier Emmanuelle et Pitteloud M-Françoise
- 5H-6H: **Bornet Alain**, Filliez Pierre-André et Maytain Christelle
- 7H: **Aymon Bastien**
- 8H: **Praz Marie-Cécile** et Délèze Fanny
- Cours AC&M: Hache Laureline, Nogueira Paola et Pitteloud M-Françoise
- Cours d'appui pédagogique intégré: Darioli Céline

- Soutien pour les élèves allophones: Maytain Christelle
- Etudes dirigées: Maytain Christelle

Ecole de Baar

- 1H-2H: **Bonvin Delphine** et Fournier Joëlle
- 3H-4H: **Lathion Jean-Denis** et Nogueira Paola
- Cours d'appui pédagogique intégré: Carruzzo Dessimoz Stéphanie
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Vaquin Katia

Ecole de Veysonnaz

- 1H-2H: **Bex Fragnière Nathalie** et Fournier Laura
- 3H-4H: **Délèze Janine** et Bex Fragnière Nathalie
- 5H-6H: **Fournier Karyn** et Fragnière Aude
- 7H-8H: **Fournier Jérôme** et Fournier Laura
- Cours AC&M: Guntern Céline et Fournier Laura
- Cours d'appui pédagogique intégré: Praz Maryline
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Luisier Barbara
- Etudes dirigées: Fragnière Aude

Ethique et culture religieuse

Dans les classes de 3H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par:

- Fendrych Nadia
- Palazzo Monique
- Bornet Joëlle
- Michaud Zuzanna
- Fendrych Martin
- Glassey Jean-Philippe
- Roux Félicien

Remarques particulières

- L'organisation des « périodes complémentaires » pour les classes qui en disposent est prévue sous la forme d'enseignement alterné par demi-classe.

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Claudy Bourban, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 00

Horaire des classes

- Matin : 7 h 53 à 11 h 26
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Personnel enseignant titulaire

- 9C01 : Romailleur Valérie
- 9C02 : Lathion Caroline

- 9C03 : Glassey Vinciane
- 10C01 : Fournier Yvan
- 10C02 : Bagnoud Pierre-Michel
- 10C03 : Wicky Michel
- 11C01 : Broccard Jacques
- 11C02 : Bollin Vincent

Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Bagnoud Elodie
- Borloz Erica
- Crettenand Annabelle
- Fournier Mireille

- Künzi Christian
- Praz Manu
- Praz Maryline
- Porcellana Muriel
- Verstreppen Sébastien

Enseignement spécialisé

- Fournier Antoine
- Praz Maryline
- Fournier Denise (CPS)

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Directeur

Bourban Claudy
Tél. prof. : 027 289 58 01
Tél. port. : 078 746 94 44
Adresse mail :
dirco.nendaz@vs.educanet2.ch

Adjointes pour les classes primaires

Constantin Marie-Cathy
Tél. prof. : 027 289 58 03
(lundi, mardi et vendredi après-midis)
Tél. port. : 079 779 58 42

Fournier Jérôme
Tél. prof. : 027 289 58 03
(mercredi matin)
Tél. port. : 078 751 52 50
Adresse mail :
dirp.nendaz@vs.educanet2.ch

Adjoint

pour le cycle d'orientation

Fournier Antoine
Tél. prof. : 027 289 58 02
Tél. port. : 079 295 02 62

Secrétariat

Arona Anne-Marie
Tél. prof. : 027 289 58 02
(lundi, jeudi et vendredi
de 14 h à 17 h)

Adresse mail :

anne-marie.arona@nendaz.org
Une permanence est assurée au cycle
d'orientation le matin de 7 h 30 à 8 h.

Orientation scolaire

M^{me} Dettwiler-Lorétan Isabelle
Tél. prof. : 027 289 58 19 (jeudi)
Adresse mail :
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch

Listes d'élèves

Les listes des élèves des classes primaires de Nendaz et du cycle d'orientation seront consultables du lundi 13 août au vendredi 17 août 2018 uniquement sur le site de la commune de Nendaz à l'adresse www.nendaz.org/liste

Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à contacter la Direction puis à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic.

Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.

règlement en matière d'absence

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Pour la rentrée scolaire 2018, la Direction des écoles a défini des espaces « temps » pendant lesquels aucun congé ne sera accordé : il s'agit des périodes allant du 3 décembre au 19 décembre 2018 et du 3 juin au 19 juin 2019.

Cette décision repose sur les considérants suivants :

- l'école est obligatoire de la 1H à la 11CO,
- les plans de scolarité annuels sont connus à l'avance,
- les mois de décembre et juin sont synonymes d'évaluation de fin de semestre et d'examens cantonaux,
- la dernière semaine d'école est réservée aux corrections des dernières épreuves, aux obligations administratives, au rangement et aux activités particulières permettant aux élèves de vivre des moments plus conviviaux.

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3 : DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

1. La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire. Demeurent réservées les dispositions de l'article 28 de la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962.
2. Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires pour suivre des leçons privées hors programme. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

1. Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés :
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - c) par l'inspecteur, de dix à 27 demi-journées de classe effective ;
 - d) par le département au-delà de 27 demi-journées.
2. **Les demandes écrites sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.**
3. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
4. Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

1. En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
2. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée.
3. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

structures d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

L'UAPE le Nend' Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers primaires situées à Aproz, Basse-Nendaz, Haute-Nendaz ainsi qu'une cantine scolaire pour les élèves du cycle d'orientation.



Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : nathalie.baumgartner@nendaz.org
- Téléphone : 027 289 58 20

(ne pas appeler entre 12h et 14h)

- Site internet : www.nendaz.org/uape

L'UAPE la Bricoline de Veyonnaz accueille les enfants scolarisés de 6h45 à 18h45 durant toute l'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- Adresse e-mail : labricoline@netplus.ch

- Téléphone : 027 565 94 64
- Site internet : <http://www.veyonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline>



orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

Une fine collaboration entre les adultes qui accompagnent la transition des jeunes hors de l'école obligatoire est un des moyens efficaces de les soutenir.

La permanence OSP du cycle d'orientation de Nendaz a pu répondre de façon personnelle à tous les élèves et parents qui en ont fait la demande et assurer également un suivi de l'évolution des projets des élèves en fin de scolarité obligatoire grâce au soutien engagé des enseignants et de la direction.

L'orientation des jeunes est un défi qui se complexifie à mesure que les changements s'accroissent dans l'organisation du travail en Suisse et dans le monde. Les formations sont en train de suivre cette direction et les exigences fondamentales se transforment.

Paradoxalement les enfants, en général, sont à la fois très écartés de la réalité de l'effort à fournir pour obtenir ce qui leur semble normal : confort

et technologie ludique, mais aussi terriblement livrés à eux-mêmes avec pour compagnon, d'autres jeunes ou lesdites activités numériques ludiques. Ils arrivent ainsi au cycle d'orientation avec un esprit indépendant face à l'autorité et un besoin de repère face à leur avenir. Une contradiction parfois difficile à gérer qui appelle une collaboration fine entre les adultes qui les accompagnent durant cette période.

Lorsque le (-la) jeune prend vraiment conscience que le temps du cycle d'orientation arrive à son terme, cela provoque soit un élan soit un blocage, quelle que soit la filière choisie. Il leur faut puiser courage et confiance pour aller de l'avant. La famille joue un rôle fondamental dans ce cheminement. L'école, l'orientation et les milieux professionnels y apportent

leur appui, notamment dans la préparation à la transition en théorie et en pratique. Comment favoriser la circulation d'information pertinente entre tous ces acteurs qui ont à cœur de permettre à notre jeunesse de s'insérer dans la société en tant que professionnel(-le) bien formé(-e) capable de gagner sa vie. Comment permettre encore plus de préparation à la transition vers le secondaire II durant la période du CO ?

Préparer autant les compétences sociales que les forces techniques et numériques de nos jeunes pour qu'ils se sentent prêts pour leur avenir, c'est le défi actuel.

www.vs.ch/orientation
www.orientation.ch

Choix des élèves libérés de la scolarité à notre connaissance

Parmi les 49 élèves en fin de scolarité obligatoire, **2** élèves retournent étudier dans leur pays d'origine, **4** ont décidé de faire une 3^e CO à Nendaz, **6** ont opté pour une solution intermédiaire pratique (stage long, voyage ou SEMO).

18 élèves

sont inscrits dans les Filières Scolaires Post-obligatoires suivantes :

- 4 élèves : Collège
- 10 élèves : Ecole de culture générale (ECG) *options Santé, Social, Pédagogie, Art*
- 4 élèves : Ecole pré-professionnelle (EPP) *bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude*

4 élèves

choisissent un Apprentissage en école de métier (*semestres en école, semestres en stages*)

- 2 élèves : Ecole de commerce (EC),
- 1 élève : Electronicien, Ecole des métiers (EMVs- EPTM *école professionnelle technique et des métiers*)
- 1 élève : Graphiste, Ecole d'art du Valais (ECAV)

15 élèves

préfèrent un Apprentissage dual

(*principalement chez un patron, AFP en 2 ans ; CFC 3 ou 4 ans*)

- 1 : Arboriculteur
- 1 : Assistante socio-éducative
- 1 : Automaticien
- 1 : Carrossier
- 1 : Charpentier
- 1 : Employée de commerce
- 1 : Forestier bûcheron
- 2 : Horticulteur paysagiste
- 1 : Installateur électricien
- 2 : Mécanicien en maintenance (automobile)
- 1 : Mécanicien en maintenance (poids-lourd)
- 1 : Mécatronicien en remontées mécaniques
- 1 : Menuisier

Merci à tous ceux qui ont soutenu en 2017-2018 les efforts de cette jeunesse motivée.

plan de scolarité 2018-2019

par la commission scolaire

2018

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

AOÛT

	6	13	20	27
	7	14	21	28
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	31
4	11	18	25	
5	12	19	26	

SEPTEMBRE

	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27
	7	14	21	28
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30

OCTOBRE

1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	31
4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	
7	14	21	28	

NOVEMBRE

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

	5	12	19	26
	6	13	20	27
	7	14	21	28
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	
4	11	18	25	

DÉCEMBRE

3	10	17	24	31
4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	
7	14	21	28	
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

 Jours fériés

 Journées école

 Demi-journées école

2019

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

JANVIER

	7	14	21	28
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	31
4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	

FÉVRIER

	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27
	7	14	21	28
1	8	15	22	
2	9	16	23	
3	10	17	24	

MARS

4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	
7	14	21	28	
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	31

AVRIL

Lu
Ma
Me
Je
Ve
Sa
Di

1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	
4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	
7	14	21	28	

MAI

	6	13	20	27
	7	14	21	28
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30
3	10	17	24	31
4	11	18	25	
5	12	19	26	

JUIN

3	10	17	24	
4	11	18	25	
5	12	19	26	
6	13	20	27	
7	14	21	28	
1	8	15	22	29
2	9	16	23	30

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire : 165.5

horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↑	↑	↓	↓	↑	↓	↑
HAUTE-NENDAZ								
Télécabine	0758		1158		1300		1627	
Station	0800		1156		1302		1625	
Village	0805		1151		1308		1620	

*Aucun arrêt intermédiaire

	3H-8H	1H-2H						
BASSE-NENDAZ / BAAR								
La Rinde	0753	0825	1154		1308			1634
Saclentse	0757	0830	1157		1312			1637
Sornard	0745	0840	1146		1300			1616
La Poya	0800	0845	1145		1315			1615
Basse-Nendaz (cour)	0805	0850	1140		1325			1610
Condémines	0735	0825	1200		1300			1640
Moralla	0750	0835	1155		1310			1630
Fey	0755	0840	1150		1315			1625
Basse-Nendaz (cour)	0805	0850	1140		1325			1610

	5H-8H	3H-4H	1H-2H						
Baar	0755*	0825	0910	1155	1155	1300	1332	1627	1625
Brignon	0800	0818	0905	1150	1200	1306	1325	1634	1620
Bioleys					1205				
Beuson	0804	0815	0900	1145	1205	1310	1322	1637	1615
Basse-Nendaz	0809		0850	1140	1210	1315		1642	1610

*Arrêt postal devant le Bargeot

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON ET DE COR)								
Bieudron	0755	0840	1150		1310		1620	
Cor	0755		1150		1310		1620	
Aproz	0805	0850	1140		1320		1610	

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de la circulation.

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
	↓	↓	↑		↓	↓	↑	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0720	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0727	1151			1334	1644	
Sornard		0729	1149			1338	1642	
Saclentse	0732		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0739	0739	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ								
Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

BAAR - BASSE-NENDAZ								
Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

COR - BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ								
Bieudron		0710	1210		1305		1705	
Aproz		0722	1200		1320		1652	
Fey		0731	1138		1331		1638	
Basse-Nendaz		0740	1130		1340		1630	

Cor		0705	1210	MERCREDI	1305		1705	
Route de Cor			1158	MERCREDI			1650	
Aproz		0722	1200	MERCREDI	1322		1652	

VEYSONNAZ STATION - CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ								
Veysonnaz station		0725	1155		1310		1655	
Clèbes		0730	1150		1315		1650	
Veysonnaz		0735	1145		1320		1645	
Basse-Nendaz		0745	1135		1330		1635	

la prévention à l'école

Des actions de prévention sont mises en place chaque année auprès des élèves de Nendaz et Veysonnaz sur des thématiques très variées.

Le groupe prévention de Nendaz est composé :

- de représentants de la police municipale et du chef du Service sécurité
- de représentants de la direction des écoles
- du médiateur scolaire
- de trois conseillers communaux
- de représentants du centre médico-social
- du commandant du feu

Il a notamment pour objectif de mettre en place des cours de sensibilisation dans les classes abordant les sujets cités ci-dessous.

Le ski et la montagne

Depuis 2008, la direction des écoles en collaboration avec le Service de la sécurité communale organise chaque année un module « Esprit Piste » qui fait partie intégrante du programme scolaire des élèves de 8H ainsi qu'un module « Esprit Montagne » pour les élèves de deuxième année du cycle.

Le module « Esprit Piste » comprend un volet théorique et un volet pratique. Dans un premier temps, en classe, les enseignants présentent et commentent aux enfants le flyer illustrant les 10 règles édictées par la Fédération internationale de ski (FIS). La deuxième phase se passe sur les pistes de ski en compagnie des patrouil-



Initiation des jeunes à l'utilisation d'un détecteur de victimes d'avalanche.

© Droits réservés

leurs et de personnes en charge de la sécurité du territoire communal. Des explications concrètes dans le terrain permettent aux élèves de prendre la mesure des bons comportements à adopter pour ne pas se mettre en danger.

La montagne est belle, attirante mais ne pardonne pas. Le module « Esprit Montagne » est basé sur la même philosophie qu'« Esprit Piste ». Ce cours de sensibilisation aux dangers de la montagne et du ski hors-piste est destiné aux élèves du CO. Des ateliers pratiques animés par des guides de montagne de la région, sur le domaine skiable, expliquent aux jeunes les

facteurs de risque dont il faut tenir compte en montagne tels que la météo, les conditions d'enneigement ou encore la déclivité des pentes. Les adolescents apprennent aussi à manier un détecteur de victime d'avalanche et à interpréter correctement le bulletin d'avalanche.

Le feu

Pendant la dernière semaine de classe de l'année scolaire, le chargé de sécurité communal organise un après-midi de prévention en lien avec la thématique du feu. En classe de 7H, des intervenants « pompiers » attirent l'attention des élèves sur les principes de propagation du feu ainsi que sur les règles à respecter et le comportement à adopter en cas d'incendie.

Dans un deuxième temps, à l'extérieur, les élèves s'essayent à la manipulation des petits moyens d'extinction (extincteur, couverture, etc.) puis, ils reçoivent une explication sur l'équipement, le fonctionnement et les missions des véhicules des pompiers.

Le Commandant du feu est aussi responsable de prévoir un plan d'évacuation des écoles (comme des EMS et des crèches). Plusieurs exercices ont déjà eu lieu et les professeurs sont formés sur le comportement à adopter en cas d'incendie.



Place à la pratique! © Sonia Déléze

La sexualité

L'objectif de l'éducation sexuelle à l'école est de préparer les enfants et les adolescents à devenir des hommes et des femmes responsables de leurs choix et de leurs engagements dans le domaine de la sexualité et des relations humaines.

Des éducatrices en santé sexuelle visitent les classes valaisannes et offrent aux élèves un espace de parole et de réflexion qui leur permet de nommer leurs émotions, de clarifier leurs choix et d'accéder à une meilleure connaissance en matière de relation amoureuse et de sexualité.

Une information claire et professionnelle, adaptée à leur niveau de développement et à leur âge, sur le fonctionnement du corps, la prévention des abus sexuels, la prévention du VIH/Sida et des infections sexuellement transmissibles ainsi que la prévention des grossesses non désirées leur est proposée.

Les interventions se déroulent dans les classes de 2H, 6H, 8H et 10CO.

Les morsures de chien

Depuis 2004, dans le but de prévenir les morsures de chiens chez les enfants, un programme de prévention a été mis sur pied dans les écoles valaisannes. Ce programme, destiné aux élèves de 3H, vise à améliorer la cohabitation « enfants-chiens », en limitant soit les craintes, soit la trop grande témérité, souvent inconsciente de certains enfants. Ils apprennent les attitudes à adopter et les gestes à éviter lors d'une rencontre avec un chien.

Chaque intervention est animée par une équipe de personnes formées spécifiquement : un intervenant, un animateur déguisé en chien « Truf » ainsi que deux ou trois accompagnants qui travaillent avec leur propre chien.

La circulation routière

Depuis de nombreuses années, les agents communaux assurent les cours d'éducation routière dans les classes de Nendaz. Leur intervention consiste à rendre attentif les élèves aux dangers liés au trafic des véhicules à moteur.

Objectifs travaillés

1H Premier contact avec le trafic :

- 2H • Inciter à porter le triangle permettant une meilleure visibilité
- Apprendre la traversée de la route en autonomie

3H Les dangers liés au trafic :

- 4H • Maîtriser la traversée de la route et respecter les 4 principes : s'arrêter, regarder, écouter, traverser
- Prendre conscience des dangers potentiels liés au trafic avec la voiture du merle blanc (simulation d'accident avec un pantin articulé)

5H L'utilisation du vélo :

- 6H • Connaître la signification des panneaux de circulation de base
- Utiliser son vélo de manière autonome tout en respectant les règles de circulation

Les transports scolaires :

- Identifier les dangers liés au transport scolaire
- Dans les bus scolaires adopter les bons comportements envers les camarades, le matériel et le chauffeur

5H Les engins assimilés :

7H planche et/ou patin à roulettes, wakeboard, rollers, etc. :

- Connaître les règles de circulation inhérentes à l'utilisation de ces moyens de déplacement

8H La ceinture de sécurité :

- 9CO • Au moyen de la voiture tonneau et du seatbelt, ressentir les contraintes exercées lors d'un accident de la circulation

10CO Permis agricole et/ou permis du vélomoteur

11CO



Pico, la petite goutte d'eau, apporte quelques messages tout simples pour plus de sécurité ! © Droits réservés

L'eau et moi

La campagne de prévention « L'eau et moi » s'adresse aux élèves de 1H et 2H. Des nageuses sauveteuses spécialement formées se rendent dans les écoles pour une visite d'environ 3 heures. Lors de cette visite, les enfants apprennent le bon comportement à adopter dans et autour de l'eau d'une manière dynamique et ludique avec Pico, la petite goutte d'eau. Les 10 messages aquatiques suivants leur sont transmis :

- Mettre de la protection solaire
- Dire où je suis
- Manger et boire
- Se doucher
- Rester dans l'eau jusqu'au ventre
- Dire adieu à son jouet s'il tombe à l'eau
- Repérer le matériel de sauvetage
- Appeler au secours en cas de besoin
- Regarder où je saute
- Se sécher

La prophylaxie dentaire

L'instruction de la prophylaxie dentaire dans les écoles vise à informer les jeunes sur les moyens qui permettent de garder une dentition saine et intacte pour toute leur vie. Ce but peut être atteint par une hygiène appropriée (brossage efficace immédiatement après chaque repas), l'application périodique de la gelée fluorée et une alimentation adéquate (consommation de sucre disciplinée). Les surfaces interdentaires qui se touchent (inaccessibles à la brosse à dent) sont à nettoyer à l'aide de l'indispensable fil dentaire.

Ces connaissances et les moyens simples de prévention doivent amener les jeunes à vouloir mettre en pratique ce qu'ils savent et peuvent faire pour garder leur denture et leur bouche en bonne santé !

Objectifs

	Hygiène buccale	Alimentation	Affections buccales	Anatomie
1H-2H	Étapes du nettoyage des dents	Les bonnes ou mauvaises récréations	Nettoyage immédiat après les 3 repas principaux	Incisives, canines, molaires, racines et couronnes
3H-4H	Tenir la brosse correctement	Pourquoi le sucre et les sucreries causent des caries ?	Les niches et coins difficilement accessibles à la brosse à dents	Dents de lait, dents définitives et les parties de la dent
5H-6H	Coloration de la plaque dentaire et nettoyage correct	Sans sucre et ménageant les dents	Plaque molle et plaque dure (tartre)	Croissance de la mâchoire, éruption des dents
7H-8H	Intensifier l'enseignement donné Mettre l'accent sur le nettoyage interdentaire Apprendre comment nettoyer correctement les dents avec une brosse électrique			

La santé scolaire

À travers une approche communautaire de la santé, les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention et la protection de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire. La santé scolaire remplit prioritairement une mission de dépistage des épidémies, de la maltraitance et des problèmes de santé méconnus.

L'infirmière rencontre individuellement tous les élèves de 1H-3H-6H 9CO et 10CO. Ces visites représentent des moments privilégiés pour discuter avec l'enfant et l'adolescent de leur santé, de leur intégration et de tout sujet lié au bien-être. Pendant celles-ci, le médecin et l'infirmière vont :

- sensibiliser les élèves à leur propre santé,
- dépister les troubles de la vue, de l'ouïe, du poids et de la taille,
- contrôler la couverture vaccinale de chaque enfant,
- offrir un espace d'accueil, d'écoute et de conseils.

La santé scolaire conseille également les enseignants et les autorités scolaires pour des situations particulières de santé telles que les épidémies, les allergies, le diabète et les handicaps divers.

Stop à la violence à l'école

Depuis 2013, la direction des écoles poursuit ses interventions de prévention pour lutter contre la violence et le harcèlement scolaire. Afin de contrer cette réalité qui semble prendre de plus en plus d'ampleur avec le perfectionnement des nouvelles technologies, l'école tente d'inculquer aux élèves pri-

maires les mécanismes qui génèrent la violence et l'intimidation. Tout en mettant en avant les conséquences aussi bien physiques, psychiques que légales, ce programme encourage le signalement des actes de violence et/ou de harcèlement scolaire à un adulte.

En 4H, les élèves sont invités à mettre des mots sur les indices (sourires, pleurs, émotions...) qui leur permettent de repérer si la situation vécue apporte de la joie ou de la tristesse. Ils sont également incités à écouter la petite voix qui peut les conseiller.

En 6H, les différents types de violence (verbale, physique, morale) ainsi que les mécanismes de la violence et du harcèlement tels que l'invisibilité, la loi du silence, l'effet de groupe, l'escalade, les sentiments de honte et de culpabilité, les conséquences négatives pour les victimes, les agresseurs et les témoins sont abordés. Tout au long de l'intervention, les élèves sont

invités à expliciter des actes facilement réalisables pour diminuer la violence comme :

- dire STOP
- consoler
- inviter un camarade à jouer
- oser témoigner
- séparer deux camarades qui se battent
- ne pas prendre part ni encourager la violence
- demander l'aide d'un adulte

En 8H, tout en mettant en avant les avantages considérables d'Internet, les élèves sont rendus attentifs aux dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies tels que :

- le droit à la protection de sa vie privée et de son image
- l'aspect « public » de tout ce qui est déposé sur Internet
- les addictions possibles et leurs conséquences négatives
- les mauvaises rencontres et le risque d'enlèvement
- le cyber harcèlement avec ses conséquences physiques, psychiques et légales

Les addictions

Addiction Valais intervient dans les classes de 10CO à l'aide du « Quiz qui gère ». Ce dernier a pour objectifs de sensibiliser les élèves aux addictions, de développer leur réflexion, leur regard critique et leurs compétences sociales. L'approche se veut ludique, interactive et participative. Les thèmes traités sont l'alcool, le tabac, le cannabis, les jeux vidéo et internet. Le Docteur Praz vient, lui, parler aux élèves des problèmes liés à la consommation d'alcool d'un point de vue médical.



bourses d'études : attention aux délais !

Des bourses d'études et des prêts d'honneur sont accordés par le Canton et, en complément, par la Fondation Pestalozzi, aux jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de financer leur formation. Voici les conditions à remplir et les démarches à effectuer.

Au niveau cantonal

L'Etat du Valais alloue des allocations, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et le perfectionnement. Il peut également accorder une aide pour des recyclages professionnels. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, une demande de bourses est conseillée.

Les documents y relatifs peuvent être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais : <https://www.vs.ch/web/saajf/allocations-de-formation>

Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le Centre médico-social du Vallon de la Printse au 027 289 57 14.

Délais pour la présentation de demandes :

- jusqu'au 30 novembre pour les personnes commençant leur formation en automne ;

- jusqu'au 31 mars pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Par la Fondation Pestalozzi

La Fondation Pestalozzi vient en aide aux jeunes âgés de moins de 35 ans qui habitent les régions montagneuses ou reculées en Suisse. Elle apporte un soutien financier sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt. Si une demande de bourse cantonale a été faite, la bourse Pestalozzi peut être demandée en complément.

Une bourse Pestalozzi est en général accordée pour les formations de base à la fin de la scolarité obligatoire, au degré secondaire II (gymnases, écoles de culture générale, 10^e année d'école, préparation à la maturité professionnelle), pour les formations initiales (premier cursus de formation professionnelle) et pour les formations de master du troisième cycle d'études.

La fondation Pestalozzi cofinance les formations qui sont reconnues par la Confédération. La formation doit être à plein temps, d'une durée d'un an minimum, réalisée dans le cadre d'une

institution publique d'enseignement ou d'un apprentissage commercial.

Les formations effectuées en cours d'emploi, les années d'échange à l'étranger, les cours à distance et les cours de préparation aux examens ne sont pas financés par la Fondation Pestalozzi.

Des prêts peuvent être accordés pour des perfectionnements basés sur une formation initiale comme la préparation à des maîtrises ou examens professionnels, des cursus visant des écoles supérieures. Dans ce cas de figure, un contrat, qui contient les conditions d'octroi et du remboursement du prêt ainsi que la durée du contrat, est établi.

Si vous souhaitez faire une demande de bourse Pestalozzi ou tout simplement vous informer davantage, prenez contact avec Valérie Guanella, assistante sociale auprès du Centre médico-social du Vallon de la Printse de Nendaz, au numéro 027 289 57 14 ou par e-mail : valerie.guanella-blecich@cmsr-shc.ch.

Prochain délai pour la présentation des demandes :

- 10 octobre 2018

recherche apprenti(e) méritant(e)

Chaque année, un prix est décerné par la Commune de Nendaz à un(e) apprenti(e) particulièrement méritant(e). Les entreprises ont jusqu'au 30 septembre pour annoncer un candidat.

Qu'est-ce qu'être méritant ?

Il y a plusieurs manières de l'être pour un(e) apprenti(e), soit :

- en démontrant une remarque motivation, collaboration, autonomie, initiative, ... ;
- en fournissant un effort très important compte tenu de ses ressources ;
- en contribuant significativement à une création (invention, amélioration, œuvre, etc.) ;
- en obtenant d'excellents résultats (examens, concours, distinctions) ;
- en soutenant significativement un ou

plusieurs collègues apprentis en difficulté.

Qui peut déposer un dossier ?

Toute entreprise prenant en charge des apprentis sur le territoire de la Commune de Nendaz ainsi que toutes les entreprises extérieures qui forment des jeunes domiciliés à Nendaz peuvent annoncer une candidature. Elle se fait sous la forme d'un bref argumentaire du maître d'apprentissage, de l'employeur ou de l'apprenti(e). Seul impératif : l'envoyer

avant le 30 septembre 2018 à Administration communale de Nendaz, route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz.

La commission « Jeunesse et formation professionnelle » sélectionne ensuite un lauréat et soumet sa proposition au Conseil communal pour approbation. Le prix de l'apprenti méritant est remis en fin d'année.

Plus d'informations sur www.nendaz.org/apprentimeritant

les entreprises nendettes invitées à une soirée d'échange et d'information

La première rencontre des entreprises locales initiée par la commission communale Economie et Tourisme a eu lieu le jeudi 14 juin dernier. Plus de 60 commerçants et artisans ont répondu présents afin de s'informer et de discuter du tourisme, secteur essentiel de notre économie.



Un public nombreux a participé à la rencontre des entreprises locales.

© Aurélie Perroud

La soirée animée par Frédéric Fragnière, président de la commission Economie et Tourisme, et Baptiste Constantin, directeur de Nendaz Tourisme SA, avait pour objectif d'informer les entrepreneurs présents quant à l'organisation du tourisme nendard, à son financement en pleine mutation,

aux différents projets en cours mais également d'ouvrir la discussion sur l'avenir et l'ADN que nous souhaitons donner à notre tourisme.

La commission a pu compter sur la présence d'une soixantaine de commerçants et d'artisans, certains tra-

villant quotidiennement en contact avec nos hôtes, et d'autres pour qui le lien avec le domaine touristique est parfois moins évident.

Un focus particulier a également été donné à l'association des artisans et commerçants de Nendaz (AACN) à travers l'intervention de son président Jean Charbonnet, qui a rappelé l'importance de ce groupement dans l'organisation de notre tourisme. En effet, l'AACN sert de relais vers les autorités locales, défend les intérêts des commerçants et siège au conseil d'administration de Nendaz Tourisme SA.

Cette première rencontre s'est terminée par un moment convivial d'échange et de réseautage autour d'un verre.

N'hésitez pas à partager votre point de vue ou proposer des thèmes pour les prochaines rencontres par email à aurelie.perroud@nendaz.org.



lutter contre les plantes envahissantes

Pour éviter la propagation massive des plantes exotiques envahissantes, le Canton, les Communes et les particuliers doivent tous s'engager à leur niveau. Voici donc quelques informations pour que chacun puisse participer à cette lutte.

Différentes plantes non-indigènes (provenant d'une autre région géographique) ont réussi à s'établir dans la nature et à se répandre massivement aux dépens de la flore locale. Plusieurs d'entre elles ont été introduites, à la base, dans les jardins privés pour leur qualité ornementale. Mais elles se révèlent être de réels dangers pour la santé, la sécurité, l'agriculture et la biodiversité.

Que faire ?

1. Informez-vous sur les espèces problématiques !

2. Annoncez les cas via l'application de localisation « InvasivApp » ou au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage du Canton (SFCEP).

3. Intervenez le plus tôt possible : plus les plants sont nombreux, plus les contraintes sont importantes et plus il est difficile et coûteux de les éliminer. Afin de limiter la propagation, il est primordial d'intervenir avant la floraison.

4. Supprimez les plants et évitez la dispersion : une plante mature peut disséminer une grande quantité de graines aux alentours et se propa-

ger rapidement. Si la plante a déjà fleuri, coupez les fleurs puis évacuez-les en prenant garde de tout jeter (ordures ménagères / UTO). Les plants éliminés ne doivent pas être compostés.

5. Contrôlez et empêchez la recolonisation : assurez-vous de l'absence de repousses (rejets, jeunes plantules) pendant plusieurs années et, le cas échéant, éliminez-les dès que possible.

6. Privilégiez les espèces indigènes pour embellir vos jardins !



Différentes espèces envahissantes (liste non-exhaustive)

Buddleia, dit aussi « arbre à papillon »

Signe particulier : expansion rapide, très forte concurrence à la flore locale

Hauteur : 2 à 4 mètres

Lutte : couper l'arbuste et dessoucheur, couper les fleurs avant maturité des graines, évacuer (ordures ménagères / UTO)



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Renouée asiatique, dite aussi renouée du Japon ou renouée de Sakhaline

Signe particulier : évince les espèces indigènes et déstabilise les sols (berges, talus de route)

Hauteur : 2 à 3 mètres

Lutte : 5 à 6 fauches, tout incinérer (ordures ménagères / UTO), informer la Commune



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Solidage nord-américain

Signe particulier : Expansion rapide, très forte concurrence pour la flore locale

Hauteur : 0,5 à 1,5 mètre

Lutte : pour les plantes isolées, arracher avec le maximum de racines avant la floraison (plantes isolées) ; en cas de population importante, faucher deux fois avant la floraison



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Berce du Caucase



Signe particulier : évince les espèces indigènes, provoque de graves brûlures (à manipuler avec précaution avec des gants et en manches longues)

Hauteur : 2 à 4 mètres

Lutte : pour éviter de vous brûler, nous vous conseillons de ne pas agir seul et d'appeler les services compétents (coordonnées ci-dessous)



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Lupin à folioles nombreux

Signe particulier : toxique pour le bétail, modifie la qualité nutritive des sols

Hauteur : 0,5 à 1 mètre

Lutte : pour les plantes isolées, les arracher avec le plus de racines possibles avant la floraison ; en cas de population importante, faucher deux ou trois fois avant floraison



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Bunias d'Orient

Signe particulier : envahit les prés et les pâturages, diminue la qualité du fourrage

Hauteur : 0,3 à 1,2 mètre

Lutte : pour les plantes isolées, sectionner les racines 10 cm sous la surface et les éliminer via les ordures ménagères ; en cas de grande population, faucher en pleine floraison (mai-juillet)



PÉRIODE DE LUTTE
J F M A M J J A S O N D

Contact

A la Commune de Nendaz :
sylvain.fournier@nendaz.org
027 289 58 73

Au Canton du Valais :
SFCEP-valaiscentral@admin.vs.ch
027 607 10 20

bravo et bonne route !

Apprentie employée de commerce depuis 3 ans au sein de l'Administration communale de Nendaz, Emma Crettenand a décroché son CFC.

Nous tenons à la féliciter pour son parcours et la réussite de ses examens de fin d'apprentissage en juin dernier.

Nous la remercions pour ces trois années de collaboration et lui souhaitons beaucoup de succès dans sa future carrière professionnelle.



Emma Crettenand a obtenu son CFC après 3 ans d'apprentissage à la Commune.

■ © Sonia Déléze

le Conseil d'Etat homologue le règlement sur la taxe de séjour

Le Conseil d'Etat valaisan a homologué en séance du 9 mai dernier la nouvelle version du règlement sur la taxe de séjour, élaborée en partenariat avec des professionnels du tourisme et des propriétaires de résidence secondaire. Celle-ci entrera donc en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Après un processus qui aura duré plus d'une année et demie, comptabilisé une trentaine de séances de travail et de nombreux échanges avec les propriétaires de résidence secondaire (environ 450 avis et remarques ont été reçus durant la procédure de consultation officielle), la version finale de ce nouveau règlement est validée. Elle a été approuvée par l'Assemblée primaire à 83 oui contre 7 non en décembre 2017 puis homologuée par le Conseil d'Etat valaisan en mai 2018, pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} novembre prochain.

Malgré le fait que Nendaz possède de nombreux atouts, le contexte actuel nécessite d'intensifier les efforts pour que notre destination puisse répondre aux nombreux défis à venir dans un environnement toujours plus concurrentiel. Grâce à l'engagement des acteurs politiques et touristiques locaux, Nendaz continue d'améliorer son environnement économique et touristique en s'adaptant aux nouvelles conditions cadres valaisannes introduites avec la révision récente de la loi sur le tourisme.

Le renforcement du financement du tourisme nendard, avec une forfaitisa-



Réalimentation de la plaine des Ecluses. © Sonia Déléze

tion de la taxe de séjour, a été identifiée comme prioritaire et permettra la mise en place de nouveaux services et de prestations à forte valeur ajoutée afin d'améliorer sensiblement et concrètement l'expérience de nos hôtes.

Le précédent règlement sur la taxe de séjour avait été mis en place en 2010. Sa nouvelle version propose deux changements majeurs :

- le montant de la taxe à la nuitée passe de Fr. 2.50 à Fr. 3.50 pour un adulte (et de Fr. 1.25 à Fr. 1.75 pour un enfant entre 6 et 16 ans) ;
- le mode de perception change pour les logements de vacances (chalets et appartements) : dès le 1^{er} novembre, un propriétaire de résidence secondaire non-domicilié sur la commune paiera un forfait annuel entre 350 francs et 1'225 francs, en fonction de la surface de son logement, toutes nuitées comprises.

Les moyens financiers supplémentaires engendrés par la forfaitisation de la taxe de séjour permettront de développer durablement et intelligemment le tourisme local, activité économique essentielle pour notre région, à travers différents projets attractifs.

Plus concrètement, selon la loi valaisanne sur le tourisme, la taxe de séjour sert à financer :

- l'information (guichet, site Internet, brochures) et l'animation (activités hebdomadaires, événements, manifestations), gérées par Nendaz Tourisme ;
- divers projets pour améliorer les infrastructures touristiques, sportives et culturelles, comme le développement des infrastructures VTT ou l'amélioration de la mobilité piétonne en station ;
- le développement de prestations spécifiques pour les hôtes et propriétaires de résidence secondaire soumis à la taxe de séjour (bus navettes, bornes wifi, rabais et avantages, etc.).

Le nouveau règlement est disponible en ligne sur le site de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org/tourisme

rencontre RH à Nendaz

Des responsables en ressources humaines (RH) du Valais francophone se réunissent régulièrement pour traiter d'une thématique liée à leur profession. La 12^e de ces rencontres a eu lieu à Nendaz le 27 avril dernier.

Les douze administrations communales les plus importantes en termes de personnel sont représentées au sein de ce réseau professionnel, soit Bagnes, Colloby, Conthey, Fully, Martigny, Montana, Monthey, Nendaz, Savièse, Sierre, Sion et Saint-Maurice. Tout au long de l'année, leurs responsables RH sont en contact, essentiellement par email, pour comparer leurs pratiques et partager des idées. Cet échange continu de compétences ne peut que profiter à chacune des administrations.



C'est au Nind'Art qu'a eu lieu cette matinée de réseautage. © Droits réservés

Une fois par année, un d'entre eux organise une rencontre sur son territoire. C'était pour la première fois au tour de la responsable RH de Nendaz, Michèle Fournier, de recevoir ses confrères. Le conseiller communal en charge de la commission « Administration et développement durable », Frédéric Fragnière, était également présent pour les accueillir.

La problématique du harcèlement professionnel, qui concernerait environ 8% de la population, y a été abordée. Une psychologue leur a donné la définition du harcèlement qui peut prendre bien des formes différentes. Il a ensuite été question de ses conséquences tant sur la victime que sur

l'entreprise ainsi que des mesures à prendre, d'abord pour le prévenir et ensuite, si malheureusement nécessaire, pour déceler une telle situation et y réagir.

« histoires pour petits enfants et leurs parents »

« Histórias para as crianças e seus pais » « Tregime për fëmijët e vegjël dhe prindërit e tyre » « Stories for young children and their parents » « Cuentos para niños pequeños y sus padres » « Racconti per i bambini e i loro genitori » par Stéphane Roduit, délégué régional à l'intégration pour le district de Conthey

Les ateliers d'histoires pour enfants en âge préscolaire (0-5 ans) et leurs parents reprendront dès septembre à Nendaz en trois lieux différents : la crèche du P'tit Bec (Haute-Nendaz), la crèche Les Grenouilles (Aproz) et la bibliothèque de la Biolette (Basse-Nendaz).

Ces animations gratuites et sans inscription sont ouvertes à l'ensemble des enfants de la commune, particulièrement aux enfants migrants et leurs parents. L'idée est simple : se familiariser avec la langue française tout en créant des liens avec la population locale avant l'entrée à l'école.



Les ateliers des petits lecteurs reprennent à la rentrée ! © Aline Fournier

Sous forme de jeux, d'histoires et d'animations, les animatrices des ateliers de lecture ont à cœur de faire participer les jeunes enfants et les parents pendant l'atelier.

Les dates

Les petits lecteurs explorent le monde / Histoires d'ici et d'ailleurs :

- Vendredi 14 septembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Haute-Nendaz
- Vendredi 5 octobre de 9 h 30 à 10 h 30 à Aproz
- Vendredi 16 novembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Haute-Nendaz
- Vendredi 7 décembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Aproz

Les petits lecteurs

Histoires d'éveil à la lecture :

- Lundi 3 septembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Basse-Nendaz
- Lundi 1^{er} octobre de 9 h 30 à 10 h 30 à Basse-Nendaz
- Lundi 5 novembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Basse-Nendaz
- Lundi 3 décembre de 9 h 30 à 10 h 30 à Basse-Nendaz

Renseignements

Stéphane Roduit, délégué régional à l'intégration sur le district de Conthey, 027 565 20 95, stephane.rodut@conthey.ch.

vous venez d'arriver à Nendaz ?

par Stéphane Roduit, délégué régional à l'intégration pour le district de Conthey

Le projet «Marraines et parrains culturels» vous propose de rencontrer une personne sur la commune de Nendaz afin de tisser des liens, d'échanger et d'améliorer vos connaissances locales.

Avoir une marraine ou un parrain culturel ?

«Marraines et parrains culturels» est un projet humain qui vise à enrichir les liens sociaux et à faciliter l'intégration des personnes suisses ou étrangères qui se sont installées à Nendaz.

Le principe est simple : ce sont des rencontres régulières entre un-e bénévole, appelé-e «marraine» ou «parrain» (qui connaît bien la région et Nendaz), et une personne qui souhaite participer à la vie locale et s'intégrer dans la culture de sa nouvelle commune.

Pourquoi rencontrer une marraine ou un parrain ?

En rencontrant votre marraine/parrain régulièrement, vous pourrez parler le français sans gêne et avec son aide ; vous pourrez lui poser des questions sur les habitudes locales, les sports et loisirs sur la commune, les ser-

vices administratifs ou tout ce qui vous questionne ; mais vous pourrez aussi et surtout faire connaissance avec cette personne en partageant du temps avec elle pour un enrichissement culturel et mutuel.

La première rencontre se fait avec le délégué à l'intégration régionale, puis vous continuerez à vous rencontrer de manière autonome, selon vos disponibilités communes et vos envies partagées.

Les marraines et parrains décrivent ce projet comme étant «principalement un contact humain spontané, dans lequel il faut y aller avec le cœur, rester soi-même et naturel, tout en connaissant ses limites». Facilitateurs, les bénévoles sont là comme «amis, présences et guides», mais ne font pas les démarches pour vous, ni ne remplacent les services compétents.

Intéressé-e-s à participer ?

Si vous êtes intéressé-e-s à devenir filleul-e-s et à faire connaissance avec un-e habitant-e de Nendaz, inscrivez-vous ! N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations M. Stéphane Roduit qui se fera un plaisir de vous répondre.

Si vous êtes installés depuis quelques années sur la commune de Nendaz et vous désirez à l'inverse participer au projet comme marraines ou parrains culturels, vous pouvez sans autre prendre contact avec M. le Délégué régional à l'intégration.

Inscription

- Sur www.nendaz.org/marraines-parrains
- Auprès du délégué régional à l'intégration du district de Conthey, M. Stéphane Roduit, 079 419 09 02, stephane.roudit@conthey.ch

apprendre le français

par Stéphane Roduit, délégué régional à l'intégration pour le district de Conthey

Apprendre la langue est le début de toute intégration ! Des cours de français à l'intention des adultes migrants sont organisés pour les habitants du district de Conthey (Nendaz, Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson) toute l'année.



Les apprenants peuvent suivre un cours par semaine d'une durée de 1 h 30 dispensé sur la commune de leur choix.

Du lundi au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension

et à l'expression orale, afin que les personnes puissent «se débrouiller» dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 70 francs.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français ? Inscrivez-vous pour l'année scolaire 2018-2019, qui débutera au mois de septembre 2018.

Pour s'inscrire

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/cours-francais ;
- ou contactez M^{me} Nathalie Zanardini par téléphone au 027 345 37 85 ou par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch.

logements libres dans la résidence St-Jacques

La résidence St-Jacques abrite plusieurs appartements protégés. Elle se veut également un lieu de vie intergénérationnel et s'ouvre aux couples et familles.

A la recherche d'un lieu d'habitation? N'hésitez pas à venir découvrir ces 2,5 pièces et 3,5 pièces neufs, parfaits à la fois pour nos aînés et des familles avec un enfant. Leur emplacement est idéal, en plein cœur du village de Haute-Nendaz, à proximité d'un arrêt

de bus, de l'école, de l'église et d'un petit magasin.

Les loyers sont compris entre 900 et 1200 francs par mois (sans les charges).

Les visites se font sur rendez-vous.

Contact

Pascal Praz
CMS de Nendaz
027 289 57 44



L'immeuble est flambant neuf à l'intérieur comme à l'extérieur. © Sonia Délèze



Certains appartements offrent une très belle vue. © Sonia Délèze

l'aide à la famille versée automatiquement

La Commune de Nendaz octroie, une fois par année, à chaque famille habitant sur son territoire, 350 francs par enfant de moins de 18 ans.

Aucune démarche n'est nécessaire pour se voir attribuer cette aide. Ceux qui l'ont déjà touchée en 2017 la recevront dans le courant des mois d'octobre et de novembre 2018.

Pas besoin de remplir un quelconque formulaire : votre dossier est mis à jour automatiquement ; si vous avez vécu

la naissance d'un nouvel enfant avant le 31 juillet 2018, il sera d'office pris en compte. Une lettre sera envoyée aux nouveaux arrivants et aux nouveaux parents pour qu'ils fournissent leurs coordonnées bancaires en vue du versement. En 2018, 597 ménages bénéficient de cette aide. La commune compte 1'025 mineurs.

Nouvelles coordonnées bancaires

Si cette aide est versée chaque année de manière automatique, nous vous serions tout de même reconnaissants de nous avvertir si vous avez changé récemment de coordonnées bancaires.



un cavœuvœu à Basse-Nendaz

Dans le cadre du projet communal « Mon village a une âme », des jeunes ont uni leur force pour organiser une fête au cœur de Basse-Nendaz. Ils sont ainsi heureux d'inviter toute la population à un cavœuvœu le 15 septembre prochain !

« Nous souhaitons redonner vie à notre village et à son patrimoine. Depuis quelques années, peu d'événements se sont déroulés en ce lieu. De plus, nous voyons ce cavœuvœu comme une occasion de créer ou renforcer les liens intergénérationnels », expliquent-ils.

Cet événement s'adresse donc à tous, petits comme grands, de Basse-Nendaz ou d'ailleurs. De nombreuses sociétés locales ont répondu à l'appel que ce soit pour tenir un stand de restauration, mettre sur pied une animation ou donner une représentation.

Des animations toute la journée

Les jeunes réaliseront un petit film dans lequel ils demanderont à quelques personnalités de Basse-Nendaz ainsi qu'à des pensionnaires du foyer Ma Vallée de raconter des anecdotes et le « Basse-Nendaz de leur jeunesse ». Il sera ensuite diffusé durant la fête.

Des élèves de Nendaz prépareront une exposition pour égayer les rues. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) présentera des objets anciens et des photographies. Tout au long de la journée, des jeux et défis seront proposés aux stands du club 4x4 Les Arolles, du FC Printse Nendaz, du HC Nendaz, de la Jeunesse nendette et de la ludothèque.

L'entrée à cette manifestation est gratuite. Venez nombreux goûter à l'ambiance d'un cavœuvœu, comme il s'en

faisait souvent autrefois, et partager un moment de convivialité !



Ce coin sera très animé le 15 septembre prochain ! © Droits réservés

Programme des représentations*

11 h	Ouverture de la manifestation
12 h 15	Fanfare La Rosablanche
13 h	Chœur mixte La Caecilia de Fey
13 h 45	Groupe folklorique Les Ej'Ecochyœü
14 h 30	Animation médiévale
15 h 15	Atelier découverte de chant à l'ancienne
16 h 15	Groupe folklorique La Chanson de la Montagne
17 h	Fanfare La Rosablanche
17 h 45	Chœur mixte La Caecilia de Fey
18 h 30	Cor des alpes Les Ej'Ecochyœü
19 h 15	Animation médiévale
20 h	Groupe folklorique La Chanson de la Montagne
20 h 45	Chant d'ensemble
21 h	Chœur des jeunes
21 h 30	Groupe de la région
22 h	Bal

*sous réserve de modifications

réfection des courts de tennis du Chaèdo

Que les amateurs de balles jaunes se réjouissent, les deux courts de tennis du Chaèdo à Haute-Nendaz ont retrouvé une seconde jeunesse. Ce projet illustre des investissements qui pourront être financés par la taxe de séjour.

L'ancien revêtement a été arraché. Le sol a été aplani par la pose d'un enrobé bitumineux de 4 centimètres. Une surface en terre battue synthétique a ensuite été installée.

Cette nouvelle surface présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est comparable en tous points à la terre battue naturelle. Elle offre les mêmes spécificités au niveau du rebond de la balle, des glissés ou de l'aspect.
- Les courts sont testés pour répondre aux normes approuvées par l'IFT (International Federation of Tennis).

- Le système de drainage rapide permet de commencer ou de poursuivre une partie par temps humide ou pluvieux.

Cette nouvelle infrastructure permet également au club de tennis de Nendaz d'offrir à ses membres un environnement idéal pour la pratique de leur sport au cœur de la station.

Pour plus de renseignements : www.nendaz.org/club.

A noter que la route donnant accès à la piscine a également été rénovée. ■



Les courts du Chaèdo sont désormais comme neufs ! © Sonia Bornet

Un petit plus pour les tours d'escalade

Une cinquantaine de prises ont été ajoutées aux deux tours d'escalade qui se trouvent sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz. Leurs ascensions s'en trouvent donc facilitées. Elles sont ainsi accessibles aux petits et grands qui souhaitent goûter au plaisir de l'escalade. Pour rappel, il est cependant nécessaire pour s'y essayer d'avoir un équipement ad hoc et les connaissances nécessaires pour s'assurer. Nendaz Sport y propose régulièrement des cours et Nendaz Tourisme y organise une initiation durant l'été.



De nouvelles prises ont été ajoutées aux tours d'escalade. © Droits réservés

avancement de la rénovation du cycle d'orientation

Les réfections nécessaires s'avèrent plus importantes que prévues dans un premier temps. Commencées en 2017, elles s'étaleront jusqu'en 2019.

De tels travaux dans un établissement scolaire ont ceci de particulier qu'ils ne peuvent être entrepris que durant les périodes de vacances. Ils doivent donc faire l'objet d'un planning précis, souvent sur plusieurs années.

En 2017, une sortie de secours a été créée à la salle de gymnastique, un WC public a été installé sur la cour et il a été question d'une remise aux normes notamment en termes de sécurité-feu.

Cette année, il est programmé de changer toutes les fenêtres de toit, de poser une nouvelle ventilation dans les douches, de fermer le préau par des baies vitrées, d'installer la sonorisation de l'alarme incendie et d'effectuer un ravalement de la façade de la salle de gymnastique.

Restera pour 2019, une rénovation de l'intérieur de cette dernière, sol, chauffage et engins compris. ■



Cet été, les travaux se sont poursuivis au cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

© Sonia Délèze

rassembler par la fête

La Fête interculturelle de Nendaz a lieu le 2 juin dernier. Elle a été l'occasion pour tous - Nendards, nouveaux arrivants et hôtes de passage - de vivre ensemble une belle journée autour d'animations et de dégustations de plats d'ici et d'ailleurs.

Sous l'impulsion du délégué régional à l'intégration et de la coordinatrice à l'intégration de la Commune, des représentants de onze pays, vivant tous à Nendaz, se sont unis pour organiser la 2^e édition de la Fête interculturelle.

Sous la tente de la plaine des Ecluses, il était ainsi possible de goûter à des spécialités d'Allemagne, du Cameroun, de la Croatie, d'Espagne, de France, d'Italie, de Pologne, du Portugal, de la République Tchèque, de la Serbie et de la Suisse.

Des groupes folkloriques, chanteurs, danseurs et musiciens ont donné de très belles représentations, véritables invitations au voyage. Des animations pour les enfants étaient également prévues. La fête s'est terminée avec le concert de Sola Kamba.

Plus de photos sur www.nendaz.org/feteinterculturelle2018



Du flamenco envoûtant avec Alma Flamenca. © Mélanie Mc Krory



Skud Kruna, groupe folklorique serbe venu de Brig. © Mélanie Mc Krory



Les danseuses du Giant Studio ont donné du relief à de jolies mélodies italiennes. © Mélanie Mc Krory



Groupe folklorique portugais de Fully. © Mélanie Mc Krory



Des danses folkloriques de Slovaquie, de Bohème et de Moravie (Tchéquie) avec le groupe Folklor 75.

© Mélanie Mc Krory



Les Faustin's d'Isérables étaient de la partie, autant pour mettre l'ambiance sous la tente que lors du cortège qui a marqué le début de la manifestation.

© Mélanie Mc Krory



Le Trio Salentino.

© Mélanie Mc Krory



Un joli moment d'évasion avec les danseuses orientales. © Mélanie Mc Krory



Groupe d'accordéonistes portugais.

© Mélanie Mc Krory



Le stand français.

© Mélanie Mc Krory

les Nendards ont bien bougé

Nendaz a participé à la Suisse bouge du 5 au 12 mai 2018. Le but : inciter tout un chacun à bouger avec plaisir et sans pression de performance. Cette édition 2018 a connu un franc succès puisque le nombre de minutes de mouvement a de nouveau été battu !

Ainsi, Nendaz a cumulé 812'482 minutes ou 13'541 heures d'activités physiques, contre 607'320 l'année dernière. Durant cette semaine, les cours de Nendaz Sport étaient gratuits. D'autres actions ont également contribué à ce joli résultat.

Les Jeux sans frontières

La Suisse bouge a commencé en beauté à Nendaz avec les Jeux sans frontières. Organisés le 5 mai sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz, ils ont vu se mesurer 17 équipes, pour un total de 134 concurrents. Les participants se sont affrontés sur des épreuves ludiques et sportives imaginées sur le thème du Moyen-Âge. La plupart avaient d'ailleurs revêtu leurs plus beaux costumes médiévaux !

La participation très active du Foyer Ma Vallée

Les résidents du Foyer Ma Vallée ont très largement apporté leur pierre à l'édifice, enregistrant ensemble 86 heures de mouvement. Ils ont en effet partagé des jeux avec les enfants du P'tit Bec le lundi, se sont essayés au tandem mardi et mercredi, et ont profité d'un cours de gym vendredi.

En marche vers Saclentse avec Les Trotteurs

Les Trotteurs de la Printze proposaient le jeudi une marche reliant Basse-Nendaz à Saclentse, avec petite présentation du village. 75 personnes ont pris part à cette sympathique balade qui était ouverte à tous. L'addition de leurs pas donne un total de 460 kilomètres !

Les enfants au top

Mais si le nombre de minutes décomptées est aussi élevé, c'est grâce aux enfants des écoles primaires de Nendaz et Veysonnaz. Aucun devoir ne leur a été donné durant cette semaine. Mais à la place, il leur était recommandé de faire du sport. Un mot d'ordre plus que suivi puisqu'ils ont engrangé à eux seuls 743'625 minutes de mouvement.

Les jubilaires à la pétanque

Le traditionnel tournoi des jubilaires a rassemblé, le samedi 12 mai, environ 25 personnes nées en 1948, 1958 ou 1968. Sur la place Gherla à Haute-Nendaz, elles ont passé une belle journée placée sous le signe de la pétanque mais aussi de la convivialité.



Cette journée conviviale a rassemblé petits et grands. © Charly Venetz



La catapulte ou l'art de savoir doser son élan pour toucher la cible. © Charly Venetz



La quintaine à vélo, une réinterprétation contemporaine de ce jeu d'adresse qui consiste pour le chevalier à toucher un bouclier avec sa lance. © Charly Venetz



Peut-on trouver l'équilibre à califourchon sur ce tonneau. © Charly Venetz



Un peu de réflexion avec ce jeu autour de la mode au Moyen-Âge. © Charly Venetz



Les participants au tournoi de pétanque des jubilaires. © Charly Venetz



Nendaz est la 6^e commune ayant accumulé le plus grand nombre minutes de mouvement durant la semaine de la Suisse bouge.

crier carton comme les grands

Un loto des enfants est organisé le dimanche 23 septembre, à 16 h, par la ludothèque de Nendaz, à la salle de gymnastique de la Biolette.

Comme chez les grands, des numéros seront criés, des chiffres sur les cartes tracés, des « coups de sac » nerveusement lancés, des joyeux « cartons » timidement bafouillés ou au contraire presque hurlés. La différence, c'est juste que les lots, surtout des jeux et jouets, seront bien plus rigolos !

Six séries ainsi que deux séries royales seront proposées, pour une durée totale du loto estimée à environ 1 h 30 (une petite pause est prévue au milieu). Personne ne repartira les mains vides puisqu'un petit présent de consolation sera donné à chaque participant.



Un loto tout ce qu'il y a de plus normal, si ce n'est que les gagnants repartent avec des jouets ! © Lud'Oasis

Lud'Oasis rouvre ses portes le 3 septembre

La ludothèque a pris quelques semaines de vacances durant l'été. Elle ouvrira à nouveau ses portes le 3 septembre 2018. Ses horaires n'ont pas changé : lundi-jeudi-1^{er} mercredi du mois, de 16 h à 18 h 30.

Nendaz Tourisme: 2016-17 en chiffres

Les deux entités du tourisme nendard, soit la Société de développement (SD) et Nendaz Tourisme SA (NTSA), ont tenu, tour à tour, leur assemblée générale le 7 mai 2018 à la salle polyvalente de Haute-Nendaz. Retrouvez ci-dessous quelques chiffres-clés pour la dernière année touristique qui s'est étendue du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Résultats financiers

Société de développement (SD), en charge de l'information et des animations :

- 464 membres au 31.10.2017
- Budget global 2017 : Fr. 1'445'000.-
- Bénéfice net de Fr. 15'578.20

Nendaz Tourisme SA (NTSA), en charge de la promotion et du marketing :

- 4 actionnaires : la Commune de Nendaz, NV Remontées mécaniques SA, la Société de développement et l'Association des artisans et commerçants de Nendaz (AACN)
- Budget global 2017 : Fr. 984'000.-
- Les comptes 2016-17 enregistrent une perte nette de Fr. 54'627.15. Ce déficit, qui était budgeté, est totalement compensé par l'utilisation d'une partie du bénéfice reporté.

Ces deux sociétés sont dirigées par le même directeur, Baptiste Constantin, qui après avoir assuré l'intérim depuis septembre 2017, a officiellement succédé à Sébastien Epiney au 1^{er} janvier 2018.

Résultats touristiques

- + 0.2% de nuitées totales entre les années touristiques 2016 et 2017
- + 24.3% de nuitées totales sur les quinze dernières années
- + 12% de nuitées hôtelières enregistrées entre 2016 et 2017
- + 7.2% de nuitées en parahôtellerie locative entre 2016 et 2017
- - 5.2% de séjours faits à Nendaz par les propriétaires de résidence secondaire et les membres de leur famille entre 2016 et 2017
- Nos hôtes proviennent de 71 pays différents

- 46% des nuitées commerciales sont effectuées par des Suisses et 54% par des personnes venant de pays étrangers
- 80% de nos propriétaires de résidences secondaires sont des Suisses
- 66% des nuitées ont été réalisées en hiver contre 34% en été.

Visibilité

- 1'098'211 visiteurs ont consulté notre site internet
- 38'486 fans sur Facebook (+28%)
- 7'034 abonnés sur Instagram (+45%)
- 2'854 followers sur Twitter (+13%)
- 181'243 vues sur YouTube (+26%)
- 153 journalistes et blogueurs, dont 94 étrangers, ont été accueillis à Nendaz.

tourisme : les événements à venir

Que ce soit pour les vacanciers ou les habitants de la Commune, l'automne à Nendaz est jalonné par de multiples manifestations. A vos agendas !

Marché nendard

De nombreux stands transforment le cœur de la station en place piétonne. Plus qu'un simple marché, il s'agit d'une rencontre privilégiée entre hôtes et Nendards. Stands de restauration, d'artisanat, de produits du terroir et commerces locaux. Animations pour les enfants et production de groupes de musique.

Lieu : au centre de la station

Horaire : de 15h à 22h

Dates : tous les mercredis

jusqu'au 22 août 2018



Sunset Plan du Fou

Profitez d'un magnifique coucher de soleil depuis la terrasse du Restaurant du Plan du Fou et dégustez ensuite un menu typique dans un cadre somptueux : assiette valaisanne, raclette à discrétion et sorbet abricot.

Lieu : Plan du Fou

Horaire : départ de Siviez à 18h30 ;
dernière descente à 22h

Dates : les samedis 11 et 18 août,

1^{er} et 15 septembre 2018

Réservation obligatoire auprès de NVRM



Tour des stations

Le Tour des stations, c'est une course cycliste d'endurance au cœur du Valais qui relie les stations de la région, dont Nendaz. Il aura lieu pour la première fois le 11 août 2018 et proposera trois parcours de 50 à 220 km. Tous passeront par Haute-Nendaz, où un ravitaillement sera organisé d'environ 11h à 18h sur la place de la télécabine. Des stands de petite restauration et des magasins de sports y seront également installés. Des animations sont prévues à l'intention du public venu encourager les participants et des hôtes de la station : tour à VTT et e-bike guidé, initiation au pumptrack pour les enfants, démonstration de vélo trial et de monocycle, initiation au vélo trial, représentation du Pichette Klezmer Band.

Lieu : entre Martigny / Ovronnaz /
Anzère / Crans-Montana / Vercorin /
Nax / Thyon / Veysonnaz / Nendaz /
La Tzoumaz / Verbier

Date : 11 août

Plus d'informations :

www.nendaz.ch/tourdesstations et www.tourdesstations.ch



Sunrise Mont-Fort

Ressentir l'immensité des Alpes dans l'aube naissante, se sentir infime sous les vastes cieux et voir soudain jaillir le premier rayon de soleil, telle sera votre expérience. Emotion garantie !

Lieu : Mont-Fort

Date : tous les jeudis

jusqu'au 16 août

Réservation obligatoire auprès de NVRM



Festival international de guitare classique

Le festival de guitare de Nendaz propose au public des concerts gratuits de grande qualité musicale autour de la guitare dans une jolie chapelle de montagne. Sur des thèmes variés, les programmes des récitals puisent dans les trésors traditionnels ou contemporains de différentes écoles.

Lieu : chapelle du Bleusy
Horaire : à 20 h

Dates : tous les vendredis
du 6 juillet au 17 août 2018



© Jean-Pierre Guillermin

Grand Raid BCVs

Le Grand Raid BCVs relie Verbier à Grimentz. Trois autres départs sont donnés le long du parcours dont un à Nendaz. Rendez-vous à 6 h 30 à la plaine des Ecluses pour y assister. Les concurrents venant de Verbier passeront par Nendaz aux alentours de 7 h 45 pour les plus rapides. Leur passage sur la partie inférieure de la piste de ski de Tracouet depuis les Clèves et leur descente des escaliers de la télécabine valent spécialement le détour ! Nouveauté : à la demande plusieurs fois réitérée de concurrents, une catégorie « relais » est, cette année, pour la première fois proposée. Elle verra des équipes de 4 personnes, composées librement par les participants, affronter le parcours en 4 tranches. Les relais se feront sur les lieux des départs existants, soit Verbier, Nendaz, Hérémence et Évolène.

Date : 18 août 2018

Plus d'informations : www.grand-raid-bcvs.ch



© Sonia Déjeze

Nendaz Trail

Le Nendaz Trail propose aux coureurs et aux marcheurs trois parcours (16 km, 30 km et 70 km) au départ de Haute-Nendaz. La course traverse quatre communes environnantes : Nendaz, Isérables, Hérémence et Vex. Elle donne l'occasion aux participants de découvrir de magnifiques paysages. Sur la ligne de départ/arrivée à la plaine des Ecluses (Haute-Nendaz), des animations pour les enfants sont proposées ainsi qu'un écran géant avec des images de la course.

Date : 25 août 2018

Plus d'informations : www.nendaztrail.ch



© V. Bernevič

Nuit des étoiles

L'immensité du ciel vous fascine ? Ne ratez pas la Nuit des étoiles à l'Auberge des Bisses à Planchouet le 14 septembre 2018.

Lieu : au restaurant Les Bisses
à Planchouet

Date : 14 septembre 2018

Plus d'informations : www.nendaz.ch/nuitdesetoiles



© Etienne Bornet

Combats et fête de la désalpe

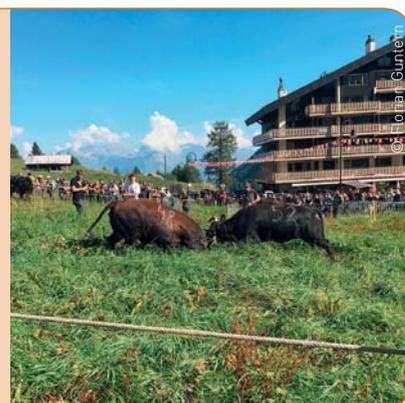
Le samedi 8 septembre*, le son des cloches retentira à Siviez avec la Fête de la désalpe organisée par le Groupement des commerçants de Siviez et les alpages participants. Le public est appelé à venir assister le matin à l'arrivée des troupeaux. Les combats de reines débiteront aux alentours des 10h. Les finales sont prévues en début d'après-midi. Sur place, animations musicales, stands traditionnels et restauration seront de mise jusqu'en soirée. C'est donc l'occasion idéale de découvrir cette tradition ancestrale tout en dégustant des produits locaux.

Lieu : Siviez

Date : 8 septembre 2018

Plus d'informations : www.nendaz.ch/desalpe

* date sous réserve de modification



© Florian Buntgen

ces Nendards qui s'illustrent : Monette Daetwyler

La création du groupe Les Zachéos, la participation et la création d'innombrables spectacles, des décennies d'enseignement de la rythmique à des enfants et des futurs enseignants, la vie de Monette Daetwyler a été très riche.

Monette Daetwyler vit à Aproz depuis 1984. Après son divorce, elle cherchait un logis accueillant pour elle et son fils. Elle est tombée sous le charme de sa maison dans laquelle elle a su de suite qu'elle resterait pour le restant de ses jours.

C'est avec une immense tendresse qu'elle parle de son enfance, entourée de parents aimants et ouverts au monde : son père lui a transmis son amour de la musique, sa mère, institutrice, celui de l'enseignement. Et c'est avec un grand sourire qu'elle évoque son parcours professionnel passé entre établissements scolaires et scènes.

La danse, la musique, la mise en scène semblent avoir sur elle les mêmes vertus apaisantes que le yoga pour d'autres. Plus que des arts ou des divertissements, elle en parle comme de moyens à la portée de tout un chacun pour s'épanouir et trouver l'équilibre. Un merveilleux outil qu'elle n'a eu de cesse de vouloir transmettre !

Depuis quand avez-vous été attirée par le monde artistique ?

Déjà enfant, je n'étais pas très scolaire mais plutôt attirée par le théâtre, la danse, la musique, soutenue dans cette démarche par mes parents. J'ai commencé très tôt le piano. J'ai fait mes classes chez les sœurs de Beau lieu qui elles aussi m'ont encouragée sur cette voie en me donnant des rôles dans tous les spectacles de l'école.

Il faut dire que vous êtes un peu tombée dans la marmite quand vous étiez petite...

Mon père est en effet le compositeur Jean Daetwyler. Je suis née à Paris en 1938 car il y terminait ses études de musique. Le début de la Seconde Guerre mondiale a poussé mes parents à revenir en Suisse ; sinon je pense qu'ils seraient restés dans la capitale française. Papa a décroché le poste de directeur de l'harmonie municipale La Géronde de

Sierre. J'avais un an à mon arrivée en Valais. En juin 1948, j'ai participé avec le chœur qu'il dirigeait aux Fêtes du Rhône. Il avait monté avec des amis pour l'occasion ce que l'on appelait alors un grand jeu de scène, l'on dirait aujourd'hui une comédie musicale. Ce jour-là je lui ai clairement dit : « Je veux faire du spectacle et de la rythmique ! » J'ai pu faire mes gammes dans le Conservatoire cantonal valaisan qu'il a lui-même co-fondé.

Vous avez donc poursuivi des études artistiques...

J'ai suivi une formation de trois ans à l'institut Jaques-Dalcroze à Genève qui était très complète. Elle alliait danse, musique, chant, théâtre, mise en scène. Dalcroze, pour élaborer sa méthode, est parti du principe que la musique doit soutenir l'expression du corps, elle doit suivre le danseur (et non l'inverse). A 19 ans, mon diplôme en poche, j'ai hésité entre une carrière dans la danse classique ou l'enseignement.

Et alors ?

Alors quand j'en ai parlé à mon père, il m'a dit qu'il n'était pas question que je devienne ballerine et quitte la Suisse. Il ne voulait pas d'une vie de bohème, comme il l'avait connue à Paris, pour sa fille. J'ai donc enseigné de 1957 à 2007, notamment la rythmique dans les établissements scolaires de Sion et à l'école normale.

Aviez-vous alors renoncé au monde du spectacle ?

Pas du tout, j'ai eu la chance de pouvoir concilier mon métier avec mon besoin de création. J'ai participé à l'élaboration d'un très grand nombre de spectacles, un peu partout en Valais romand, notamment ceux mis sur pied à l'occasion du 150^e et du 175^e anniversaire du Canton du Valais dans la Confédération ou celui imaginé pour la Fête des Vignerons, qui ont chacun nécessité de gérer des centaines de comédiens et figurants. J'ai aussi conçu un grand nombre de spectacles scolaires.

A Nendaz, on se souvient du Géant aux chaussettes rouges, que vous aviez monté avec les enseignants et 700 élèves de la commune...

C'était un joli projet mené sur deux ans. Avec les enseignants, nous avons choisi de travailler à partir de contes. Nous avons préparé une trame tous les enfants pouvaient ensuite décider de leur mode d'expression.

Vous êtes connue aussi pour avoir fondé, avec votre père et Léon Monnier, Les Zachéos...

Nous avons participé une nouvelle fois aux Fêtes du Rhône en 1957 avec son chœur. Nous y avons vu d'époustouflantes représentations données par des troupes de l'Est. Mon père m'a dit qu'il fallait que nous montions un groupe de danse pour l'accompagner à ce type de manifestation. C'est ainsi que Les Zachéos sont nés. Ce groupe folklorique a pour particularité de mettre les émotions au cœur de la danse. Papa composait la musique. Le peintre Chavaz a créé les costumes artisanalement en teignant lui-même les tissus dans des couleurs qui lui évoquaient le Valais. Je m'occupais alors des chorégraphies.

De quel projet gardez-vous le meilleur souvenir ?

Je ne peux pas répondre à cette question. A chaque fois, ce qui était le plus important, c'est ce que je créais ou composais à l'instant. Je m'investissais au maximum, j'y mettais toutes mes connaissances et tout mon cœur. Et après j'oubliais et passais à une nouvelle aventure. Il me reste aujourd'hui le souvenir diffus et très agréable d'un ensemble d'états de grâce.

Vous parlez au passé. Est-ce à dire que vous avez laissé derrière vous le monde du spectacle ?

Oui, je suis passée d'une longue période de création à une période de méditation et de cheminement intérieur en toute sérénité et sans aucun

regret. Il y a un moment pour tout. Ce qui devait être fait a été fait. En 2015, j'ai encore participé à la mise sur pied du spectacle de la fête médiévale de Saillon, puis j'ai tourné la page. Tout change très vite dans l'univers artistique et chaque génération possède son propre style d'expression. Sans être constamment sur le terrain, impossible de suivre cette évolution !

Et quelle est la place de la musique dans votre vie aujourd'hui ?

Vous savez, après avoir passé durant des années 7 heures par jour assise derrière un piano, j'apprécie désormais le calme. Je ne supporte plus le son des grands orchestres.

Je ne peux pas croire que vous n'écoutez plus de musique...

Si j'en écoute toujours, mais je préfère

les airs épurés et doux. Je joue encore parfois de l'épinette, du piano et de l'orgue.

Une journée réussie, pour vous aujourd'hui, c'est...

Beaucoup de lecture, de la musique, de la méditation et lorsque ma santé le permet une petite promenade !



le programme de l'Université populaire Printse

par l'université populaire Printse



La brochure 2018-19 paraîtra à la mi-août. En guise de mise-en-bouche, voici un aperçu du programme varié et attrayant proposé pour cette nouvelle année.

Votre Unipop a le plaisir de vous informer sur ses activités 2018-2019. Pour accéder aux détails précis des cours (descriptif, jours, lieux et heures, autres cours) deux solutions s'offrent à vous :

- consulter la traditionnelle brochure de l'Unipop Printse qui sera envoyée en tous ménages dans les foyers de Nendaz et de Veysonnaz au milieu du mois d'août,
- se rendre sur le site internet www.unipopprintse.ch au milieu du mois d'août pour consulter le détail des cours et vous y inscrire.

De nouveaux cours sont susceptibles d'être ajoutés à cette liste. Restez donc attentifs à nos prochaines publications (notre brochure tous ménages et notre site internet).

Informations et inscriptions sur notre site

(dès le milieu du mois d'août)

www.unipopprintse.ch

ou par mail info@unipopprintse.ch

Notre page Facebook

<https://www.facebook.com/unipopnendaz>

Des propositions de cours ?

N'hésitez pas à nous faire part, par mail, de vos propositions de nouveaux cours (info@unipopprintse.ch).



Type de cours

Artisanat & créativité

Type de cours	Tarif/ durée des cours
Peinture : Introduction au dessin - le fusain	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : Le portrait, le corps humain	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : La couleur et le pastel	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : La technique de l'aquarelle partie 1	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : La technique de l'aquarelle partie 2	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : La technique de la peinture partie 1	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : La technique de la peinture partie 2	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Peinture : Techniques mixtes et matières	100 francs pour 4 cours de 2 h 30
Photographie	120 francs pour 6 cours de 2 h
Création d'un livre photo	60 francs pour 2 soirées de 3 h

Bien-être & santé

Se soigner par les plantes : possibilités et limites	60 francs pour 3 cours de 2 h N.B : le contenu du cours est semblable à celui de la saison 2017/2018
---	---

Compétences de base

Compétences de base – mathématiques	150 francs pour 5 cours de 2 h
-------------------------------------	--------------------------------

Culture

Cor des Alpes série 1 (tous niveaux)	150 francs pour 15 cours de 1 h
Cor des Alpes série 2 (tous niveaux)	150 francs pour 15 cours de 1 h

Education – Famille /partenariat OCEF

Découvrir l'espagnol, sa langue d'origine	150 francs pour 15 cours de 1 h
---	---------------------------------

Langues

Anglais pré-intermédiaire	150 francs pour 10 cours de 1 h 30
Français pratique orale de la langue (niveau intermédiaire)	150 francs pour 10 cours de 1 h 30

Nature

La recherche des cristaux et des fossiles en Valais	20 francs pour une soirée
---	---------------------------

le Nînd'Art vous attend

Le Nînd'Art propose tout au long de l'année des expositions aussi riches que variées.

Exposition de 9 photographes amateurs de Nendaz et du sculpteur Christophe Schaer

Date : du 7 au 23 septembre

Vernissage : le vendredi 7 septembre à 18h30

Exposition pour les 90 ans du Ski Club Arpettaz

Date : du 12 au 28 octobre 2018

Vernissage : vendredi 12 octobre 2018 à 18h

Exposition de Guy Saillen

Date : du 9 au 25 novembre 2018

Horaires : vendredi, samedi et dimanche de 16h à 19h

Vernissage : vendredi 9 novembre 2018 à 18h30

Nuit des Musées : le samedi 10 novembre de 20h à 24h : « Couleurs, Paroles & Mélodies », entrée libre, cantine et bar

Exposition de Pierre-Gérard Crettaz

Date : du 1^{er} décembre 2018 au 3 février 2019

Des compléments d'informations sont apportés tout au long de l'année sur le site sur www.nindart.ch.

Retrouvez des photos des expositions du Nînd'Art sur www.nendaz.org/nindart-images.



Retour en photos sur l'exposition de Christelle Magarotto et du vernissage du dernier livre de Jean-François Fournier, « Le Village aux trente cercueils »

Date : du 29 juin au 7 juillet 2018 © Willy Maury



Retour en photos sur l'exposition de Loredana Geninazza

Date : du 14 au 29 juillet 2018 © Sébastien Martinet





de belles énergies pour la première rencontre EDMD

Les Rencontres énergie durable et mobilité douce, en toutes lettres, est une nouvelle association nendette. Elle a organisé une première soirée de conférences et de partage d'expériences le 24 mai dernier au centre sportif.



Michel Bonvin a esquissé les traits d'une maison 0 énergie. © Sonia Délèze



Paul-Alain Clivaz a dressé un état des lieux des avancées en termes de véhicules électriques et du chemin qu'il reste à entreprendre. © Sonia Délèze



Louis Papadopoulos a présenté le concept de «Green Mobility» mis en place par les hôteliers du Val d'Hérens. © Sonia Délèze

Cette association a pour objectif de sensibiliser et d'informer les locaux et les hôtes aux notions d'énergie durable et de les aider dans la mise en œuvre de stratégies énergétiques (rénovation de l'habitat, projets touristiques, vie quotidienne, etc.) Cela passera par l'organisation de divers événements tout au long de l'année.

Lors de la première rencontre, trois intervenants sont venus partager leur expérience en matière d'énergie durable.

La maison 0 énergie

« Une maison zéro énergie, donc qui ne consomme que des énergies renouvelables puisées sur place, est-ce possible ? » C'est sur cette question un brin provocatrice que Michel Bonvin, ancien professeur à l'Institut Systèmes industriels de la HES-SO Valais-Wallis, a pris la parole. Sa conclusion, elle, était subtile. Oui, en 2018, une habitation peut – et même doit – facilement se suffire en matière de chauffage. Une telle indépendance est également relativement simple à mettre en œuvre pour ce qui est de l'eau chaude et de l'électricité. Reste que la construction, elle, est très énergivore. Mais évidemment, un tel logement n'a pas de sens si l'on se déplace en grosse cylindrée, que l'on mange des fruits importés de l'autre bout du monde et que l'on prend l'avion cinq fois par an.

La voiture électrique

Paul-Alain Clivaz, responsable du département Energies renouvelables & Qualité au sein du groupe SEIC-Télédis, a dressé un état des lieux des avancées en matière d'électromobilité. « Les voitures électriques sont aujourd'hui un enjeu majeur pour tous les grands constructeurs automobiles, même si le marché est encore petit puisqu'il ne représente que 1,2% des nouvelles ventes », a-t-il souligné. Ce qui freine les acheteurs ? « Avant tout le prix, encore en moyenne 50% au-dessus des modèles traditionnels », révèle-t-il. Les questions d'autonomie et de recharge sont également centrales. Paul-Alain Clivaz a estimé que pour la zone de couverture de la SEIC, 40 points avec bornes de recharge seront nécessaires d'ici 2025 alors que six sont déjà en service, dont celui de Haute-Nendaz. Il a appelé à un regroupement des forces pour

proposer une offre régionale entre producteurs d'énergie renouvelable, entreprise de transport, partenaires économiques (hôtels, commerces, ... devant lesquels il serait possible d'installer des bornes) et acteurs du tourisme.

E-mobilité et tourisme

En matière de projets écologiques, Louis Papadopoulos n'en est pas à son coup d'essai. Alors qu'il a inauguré en 2012 le Maya Boutique Hôtel à Nax qui a pour particularité d'avoir été construit essentiellement en paille, il a présenté lors de cette conférence le concept « Green Mobility » du Val d'Hérens, dont il est l'un des initiateurs. Huit hôteliers et l'office du tourisme se sont mis ensemble pour proposer à leurs hôtes des véhicules électriques et un réseau de bornes de recharge. Les voitures ne peuvent pas être réservées : elles sont à dis-

position le temps de leur utilisation. Le principe de « pay what you want » est appliqué, ce qui signifie que le vacancier paie le montant de son choix pour ce service, soit ce qui lui semble juste. « Nous sommes partis du constat que bien des citoyens n'ont pas de voiture. Or, en montagne, l'offre en transports publics ne permet pas l'indépendance et la spontanéité auxquelles aspirent les touristes », a-t-il expliqué. Cette solution verte résout donc ce problème de mobilité tout en préservant l'environnement.

Pour la prochaine rencontre EDMD, en mai 2019, l'association souhaite organiser le premier grand événement en lien avec l'énergie durable et la mobilité douce à Nendaz, avec au programme une soirée de conférence et de réseautage et une journée énergie sur la plaine des Ecluses. ■

un rallye électrique de passage à Nendaz

Le Wave Trophy 2018, qui réunit une centaine de véhicules électriques, est passé par Nendaz le 14 juin dernier.

En huit jours, les participants du Wave Trophy, ont parcouru 1200 km à travers la Suisse, et cela sans la moindre goutte de carburant. Il s'agit du plus grand rallye électrique du monde.

Les conducteurs ont fait différents arrêts en route, l'objectif de l'événement étant également de sensibiliser le public aux transports écologiques et de promouvoir un mode de vie durable.

Cité de l'Énergie, Nendaz est dotée de bornes de recharge. Elle a été choisie comme halte officielle de la 5^e étape (Payerne-Bürchen) pour une vingtaine de véhicules.



La conseillère communale Solange Bressoud et le chef du service de l'édition Yves Balet entourés de participants du Wave Trophy. © Sonia Déléze

Les participants ont chargé leurs batteries sur la plaine des Ecluses avant de passer par l'école de Haute-Nendaz pour saluer les élèves.



Les bornes de la Plaine des Ecluses ont été utilisées comme jamais.

© Sonia Délèze

Prêt à rouler en VTT électrique ?

Cet événement a également été l'occasion de relancer l'action Bike4car à Nendaz. Son principe est simple : vous vous engagez à ne pas utiliser votre voiture durant une semaine.

Le magasin participant à Nendaz soit, On The Mountain Outdoor and Rental Store, vous prête alors un vélo à assistance électrique pour ce laps de temps.

Cette action est coordonnée par l'association de protection climatique myblueplanet.

Grâce au soutien de la Commune de Nendaz, ces prêts sont gratuits dans le commerce précité. Une caution peut néanmoins être demandée. Elle est remboursée au moment de la restitution du vélo en parfait état. Bike4car a été mise en place en juin et sera reconduite du 1^{er} au 30 septembre !

économiser de l'eau sans effort

La Commune de Nendaz a commandé 400 réducteurs de débit en début d'année pour les distribuer gratuitement. Il en reste, n'hésitez pas à venir en chercher un à la réception de l'Administration communale.

Ces économiseurs d'eau sont offerts aux habitants de Nendaz sur simple présentation d'une pièce d'identité, jusqu'à épuisement du stock (une pièce par personne).

Saviez-vous que 1 minute de lavage des mains :

- consomme environ 12 litres d'eau ?
- brûle 30 litres par an de mazout pour la production d'eau chaude ?
- coûte plus de 50 francs par an pour une famille de 4 personnes ?
- produit beaucoup de CO2 nuisible pour l'environnement ?

En utilisant un réducteur de débit, vous économisez jusqu'à 60% d'eau. Simple à installer, il s'adapte à 95% des robinets. Fabriqué à partir de matériaux de première qualité et résistant au calcaire, il vous permettra d'économiser de l'eau et de l'énergie sans changer vos habitudes.

La Commune de Nendaz, en tant que Cité de l'Énergie, poursuit diverses actions pour réduire son impact écologique et vous remercie d'avance pour

votre engagement en faveur de l'environnement !



Ce réducteur de débit s'installe sur la grande majorité des robinets. © Sonia Délèze

agenda août-décembre 2018

Pétanque

tous les mardis jusqu'au 18 septembre à 18h30 sur la place Gherla à Haute-Nendaz

Bal du mardi

tous les mardis jusqu'au 21 août de 17h30 à 23h sur la place de la télécabine

Marché nendard

tous les mercredis jusqu'au 22 août, de 15h à 22h, à Nendaz Station

« Sors et danse ! »,

spectacle de Si on chantait

Les 9-10-11 août, à 20h, à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Lever du soleil au Mont-Fort

tous les jeudis jusqu'au 23 août

Festival international de guitare classique

tous les vendredis jusqu'au 17 août, à 20h, à la chapelle du Bleusy

Coucher du soleil au Plan du Fou

les samedis 11 et 18 août ainsi que 1^{er} et 15 septembre, départ de Siviez à 18h30

Tour des stations

le 11 août

Grand Raid BCVs

le 18 août

Nendaz Trail

le 25 août

Fête au village de Sornard

le 1^{er} septembre

Combats et fête de la désalpe

le 8 septembre à Siviez (date sous réserve de modification)

30^e anniversaire du club Les Lagopèdes

les 7 et 8 septembre, à Pétéry à Basse-Nendaz

Nuit des étoiles

le 14 septembre, dès 18h30, au restaurant Les Bisses

Cavœuvœu

le 15 septembre, dès 11h, à Basse-Nendaz

Cérémonie des distinctions et mérites culturels et sportifs

le 21 septembre, à 19h, à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Fête patronale d'Aproz

le 23 septembre

Rallye international du Valais

le vendredi 19 octobre, sur les routes nendettes

Spectacle de la Chanson de la Montagne

le 27 octobre, à 20h15, à la salle de la Biolette, à Basse-Nendaz

Le Songe, pièce jouée par la troupe théâtrale Le Mim'Osa

les 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17 et 18 novembre, à 20h, à la salle du Lapin Vert

Cortège aux lanternes

le 3 novembre, dès 16h, à Haute-Nendaz

Spectacle des Ej'Ecochyœü

le 10 novembre, à 20h, à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Concert-spectacle du Chœur des Jeunes

le 24 novembre, à 20h, à la salle de gymnastique de Haute-Nendaz

Chants de Noël

le 24 décembre, à 17h30, à la place du Square à Nendaz Station

Noël des enfants

le 25 décembre, à 16h, devant le centre sportif

Show de la St-Sylvestre

le 31 décembre, dès 18h, au pied de la piste de Tracouet

Lotos

23.09.2018	Loto des enfants, à 16h, à la salle de la Biolette
07.10.2018	Chœur Saint-Michel, à 17h30, à la salle de la Biolette
14.10.2018	Ski-club Arpettaz, à 17h30, à la salle de la Biolette
28.10.2018	Chœur Le Muguet, à 17h30, à la salle de gymnastique d'Aproz
04.11.2018	Jeunesse de Nendaz, à 17h30, à la salle de la Biolette
11.11.2018	Centre médico-social, à 17h30, à la salle de la Biolette
18.11.2018	FC Aproz, à 17h30, à la salle de la Biolette
25.11.2018	Chœur La Caecilia, à 17h30, à la salle de gym d'Aproz
02.12.2018	Chœur La Davidica, à 17h30, à la salle de la Biolette
09.12.2018	Club de Montagne de Fey, à 17h30, à la salle de gym de Fey
16.12.2018	Fanfare La Rosablancha, à 17h30, à la salle de la Biolette
30.12.2018	Hospitaliers de Lourdes, à 17h30, à la salle de la Biolette



mémento

Administration communale

Ouverture du lundi au vendredi
de 14 h à 18 h.

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 73
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population 027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Edilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS (bureau au Foyer Ma Vallée)

Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
(sur rendez-vous)

Bibliothèque communale

Au centre de la Biolette
27 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi de 15 h à 19 h
Mercredi de 14 h à 19 h
Jeudi de 15 h à 19 h
Vendredi de 15 h à 19 h
Samedi de 9 h à 12 h

**Fermeture durant les vacances
scolaires** (sauf en été : horaire restreint)

Ludothèque

Au centre de la Biolette
027 289 58 35

Lundi, jeudi et le 1^{er} mercredi du mois
de 16 h à 18 h 30

**Fermeture durant
les vacances scolaires**

Centre médico-social

027 289 57 12

Permanences :

- Service infirmier
027 289 57 16
Les jours ouvrables
de 13 h 30 à 14 h 30
- Consultation parent-enfant
027 289 57 41 (sur rendez-vous)
- Service d'aide familiale
027 289 57 15
Les lundis et jeudis
de 13 h 30 à 15 h 30
- Assistance sociale : 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA

(Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46

Les mardis et jeudis
de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

SOC

Service officielle de curatelle

027 289 57 48 et 027 289 57 49

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique :
les mardis et jeudis de 9 h à 11 h

Crèche et nurserie Les Grenouilles

Crèche : 027 289 57 95

Nurserie : 027 289 57 96

Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 / 13 h à 18 h 45

Direction des écoles

Claudy Bourban 027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique
intercommunal SA, à Vernayaz
027 763 14 11

Etat civil

A Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13 / Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

A Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

A Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président

Francis Dumas
027 289 56 09 ou 079 221 07 23

Ramontage

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

027 289 58 73